

**Rapport de situation en matière de développement durable
de la commune de Noisy-le-Grand et du Centre Communal
d'Action Sociale de la ville pour l'année 2024**

Sommaire

EDITO DU MAIRE	2
INTRODUCTION	5
1° LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	10
1.1. Mesurer l’empreinte climat de Noisy-le-Grand pour mettre en place des actions adaptées	11
1.2. Maitriser les consommations énergétiques de la collectivité	14
1.3. Permettre aux Noiséens de réussir leur transition vers des mobilités durables	19
1.4. Accompagner les Noiséens dans la réduction de leurs consommations énergétiques	22
2° LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX, DES RESSOURCES AINSI QUE LA SAUVEGARDE DES SERVICES QU'ILS FOURNISSENT ET DES USAGES QUI S'Y RATTACHENT	27
2.1. Mieux connaître la faune et la flore noiséenne pour une gestion plus adaptée aux besoins de la biodiversité	28
2.2. Préserver l’arbre en ville, un allié en contexte de changement climatique	33
2.3. Mettre en valeur le patrimoine naturel grâce à des démarches participatives et éducatives	35
3° L’AMENAGEMENT DURABLE	38
3.1. Anticiper la rénovation urbaine pour répondre aux enjeux sociaux et environnementaux actuels et à venir	39
3.2. Définir des ambitions fortes dans les projets d’aménagement	41
3.4. Rafrâchir la ville grâce à de nouveaux espaces verts aux usages multiples	48
4° UNE VILLE POUR TOUS LES AGES ET SOLIDAIRE	52
4.1. Lutter contre les exclusions et les discriminations	53
4.2. Accompagner les enfants vers l’âge adulte	55
4.3. Réduire les inégalités de santé sur le territoire	60
4.4. Veiller à la santé et à la qualité de vie au travail des agents de la Ville	61
4.5. Renforcer le lien avec les administrés	63
5° LA TRANSITION VERS DES MODES DE VIE DURABLES ET UNE ECONOMIE CIRCULAIRE ..	65
5.1. Soutenir les démarches d’innovation en faveur de la transition écologique et sociale	66
5.2. Promouvoir une alimentation durable	68
5.3. Organiser la collecte des déchets à Noisy-le-Grand	71
6° LA RESPONSABILITE NUMERIQUE DE L’ADMINISTRATION	74
6.1. Etablir un premier diagnostic pour la mise en place d’une stratégie numérique responsable	75
6.2. Utiliser la transition numérique au service de la transition écologique	77
6.3. Adosser une meilleure gestion des données à une stratégie d’archivage numérique	78
6.4. Former et informer les agents de la collectivité au bon usage de la donnée	79
6.5. Gérer sobrement le parc informatique de la Ville, un engagement depuis 2012	80

Edito du Maire



*Brigitte
Marsigny.*

Maire de Noisy-le-Grand,
Premier vice-président de
Grand Paris Grand Est

Chères Noiséennes, Chers Noiséens,

Le dérèglement climatique n'est plus une menace lointaine. Il est aujourd'hui **une réalité à laquelle nous devons faire face avec pragmatisme.**

2024 a d'ailleurs été une année de tous les records en France et dans le monde tant en termes de pollution, de températures extrêmes, d'irrégularité des précipitations et de multiplication des catastrophes naturelles : ce que nous appelions hier une anomalie climatique est donc malheureusement devenu la norme.

Dans ce contexte, nous refusons l'inaction et agissons face à l'urgence de changer nos modes de vie et de consommation, sur tous les niveaux et à toutes les échelles. Conformément aux dispositions nationales et internationales, notre ville a donc pris des engagements forts et concrets pour lutter contre le changement climatique. A ce titre, d'ici 2030, nous réduirons de 50% la consommation énergétique de nos bâtiments municipaux et d'ici 2050, nous diviserons par six nos émissions de gaz à effet de serre.

Avec Michele Claveau, adjointe déléguée au Développement durable, aux espaces verts, au développement de la biodiversité et de la nature en ville ainsi que Walid Ben M'Henni, adjoint délégué à la transition énergétique, à l'Agriculture urbaine et le reste des élus de la majorité, choix a été fait d'agir de manière transversale et coordonnée à travers l'ensemble des politiques publiques dont nous avons la charge.

Même s'il s'avère que certaines d'entre elles relèvent des compétences d'autres institutions ou structures (Grand Paris Grand Est, Métropole, Région, État...) nous faisons notre maximum pour moderniser de manière durable notre fonctionnement en veillant à consolider notre cohésion sociale et le cadre de vie des habitants.

Ce rapport de Développement Durable pour l'année 2024 illustre ainsi par de nombreux exemples concrets, de **notre volonté de transformer et rendre plus résiliente notre commune. Je pense notamment à la maîtrise des consommations énergétiques, à l'adaptation de nos infrastructures, au développement des énergies renouvelables ou encore à la préservation de la biodiversité. Le déploiement de la géothermie, l'optimisation de nos consommations énergétique avec l'outil d'intelligence artificielle RECITAL ou encore le développement d'une ville plus verte avec la création de forêts urbaines ainsi que la préservation de nos 19 414 arbres peuvent d'ailleurs en témoigner.**

Au-delà, nous sensibilisons et mobilisons chaque acteur local, parce que la transition écologique ne peut être menée sans une prise de

conscience collective et une attention particulière pour lutter contre la précarité énergétique. **Les écoles, les associations, les commerçants, les entreprises locales et même les citoyens sont partie prenante des changements à opérer.**

En effet, nous façonnons une ville plus durable et plus résiliente : à travers un diagnostic poussé de notre riche biodiversité, un **urbanisme responsable**, des **mobilités douces** et un **milieu urbain repensé pour protéger la qualité de vie des Noiséens et celle des générations futures**. Le réaménagement du Bois Saint-Martin vise par exemple à restaurer et préserver nos écosystèmes, garantissant ainsi des espaces plus sains et plus agréables. En parallèle, nous développons les pistes cyclables, l'autopartage, les bornes de recharge électrique et le biogaz pour proposer une alternative crédible à la voiture individuelle.

Aussi, nous nous assurons que les grands projets en cours de réalisation incluent une forte dimension environnementale. Preuve en est avec la rénovation urbaine du Mont d'Est qui deviendra un pôle économique et écologique d'envergure, l'écoquartier de l'Île-de-la-Marne, où 75% des constructions sont en bois et entièrement raccordées au réseau de chaleur géothermique, le projet Noisy-Pôle gare, la revitalisation des espaces publics, avec le réaménagement du Lac des Mares-Dimanches ainsi que la création de nouveaux parcs et squares pour lutter contre les îlots de chaleur.

Depuis que nous sommes élus, nous avons œuvré sans relâche pour améliorer le cadre de vie des habitants. Au 1er juillet 2024, le territoire comptait 29 espaces verts et 37 aires de jeux accessibles à tous. Nous avons également renforcé notre engagement en faveur de la nature en préservant 39,5 hectares d'espaces boisés, soit l'équivalent de 56 terrains de football, et en engazonnant 164 hectares supplémentaires sur l'ensemble du territoire communal.

Parce que le développement durable, c'est aussi garantir une ville plus juste et inclusive. Nous avons renforcé nos dispositifs sociaux et veillons à accompagner les plus fragiles par le biais d'un soutien accru à des centaines de familles bénéficiaires d'aides alimentaires, une prise en charge des factures d'énergie ainsi qu'un plan ambitieux d'accessibilité.

Au-delà, nous mettons en œuvre un projet éducatif volontariste puisque nous déployons entre autres, des Cours Oasis dans l'objectif de rafraîchir les écoles, généralisons le tri des déchets dans 16 établissements scolaires, sensibilisons tous les élèves à la biodiversité, renforçons l'offre de santé publique et un Contrat Local de Santé renouvelé pour garantir un accès équitable aux soins.

Dans un monde en perpétuelle évolution, une commune qui n'innove pas est une commune qui recule. Les transformations sont alors au cœur de notre engagement à l'image du Quartier Métropolitain d'Innovation où nous avons expérimenté 8 projets écologiques afin de

repenser nos modes de production et de consommation. Le projet “Ma Salade à Toit”, une ferme urbaine de 5 000 m², ouvrira d’ailleurs en 2025 pour renforcer les circuits courts alimentaires.

Chers Noiséens, faire de Noisy-le-Grand une ville modèle en matière de transition écologique est une réalité. Sachez que notre engagement est total et quotidien.

En lien avec notre gestion budgétaire, ce rapport permet donc d’illustrer nos actions qui contribueront à garantir un avenir meilleur pour toutes et tous.

**Brigitte Marsigny
Maire de Noisy-le-Grand
1^{er} Vice-Président de Grand Paris Grand Est**

Introduction

- **Contexte réglementaire du rapport de situation en matière de développement durable 2024**

Le droit français définit ainsi le développement durable : « l'objectif de développement durable qui vise à satisfaire les besoins de développement et la santé des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (Code de l'environnement, Article L110-1).

La publication annuelle d'un rapport de situation en matière de développement durable est obligatoire pour les communes de plus de 50 000 habitants depuis 2010 (loi n°2010-788, article 255). Il doit dresser le bilan tant des « actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité » que des « politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire » en les mettant en regard avec les « cinq finalités du développement durable » (Code général des collectivités territoriales, Article D2311-15). Depuis la loi pour la réduction de l'empreinte environnementale du numérique de 2021, le rapport de développement durable doit également inclure un bilan annuel de la stratégie numérique responsable de la collectivité (Code général des collectivités territoriales, Article L2311-1-1).

Les cinq finalités du développement durable sont définies au III de l'article L. 110-1 du Code de l'environnement :

1. La lutte contre le changement climatique ;
2. La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
3. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
4. L'épanouissement de tous les êtres humains ;
5. La transition vers une économie circulaire.

En tant que service public, l'ensemble des missions portées par la collectivité poursuivent des finalités de développement durable. La loi prévoit la présentation du rapport de développement durable en amont des arbitrages budgétaires. L'objectif de ce rapport est d'éclairer le vote du budget grâce à une évaluation socio-environnementale de l'action de la Ville.

- **Présentation des différentes finalités de développement durable**

(Source : « *Éléments méthodologiques pour l'élaboration du rapport sur la situation en matière de développement durable* », Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, 2015)

Fort enjeu de solidarité entre les hommes, les territoires et les générations, **la lutte contre le dérèglement climatique** implique tant des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de

serre induits par les activités anthropiques, que des stratégies d'adaptation du territoire aux conséquences du changement climatique. Cela inclut par exemple : la promotion des énergies renouvelables, la réduction des consommations énergétiques, la décarbonation du transport, la limitation de l'artificialisation des sols.

La biodiversité est une composante essentielle de la durabilité des écosystèmes, dont dépendent toutes les sociétés humaines (alimentation, qualité de l'air, ressources naturelles...). Les activités humaines sont, cependant, à l'origine de l'érosion de la biodiversité, considérée aujourd'hui comme la sixième extinction de masse (Ceballos, 2015). **Préserver la biodiversité et les écosystèmes** nécessite de mettre en place des systèmes de protection, des modes de gestions rationnels des ressources, une prévention des pollutions, une meilleure connaissance de l'environnement.

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations cherche à limiter l'accroissement des inégalités économiques et sociales. Il s'agit d'éviter toute forme de compétition territoriale, au profit de projets partenariaux poursuivant des objectifs communs. Cette finalité rappelle également la nécessaire solidarité avec les générations futures dans le but d'anticiper les conséquences des décisions actuelles. Dans l'action territoriale, cela se décline au travers l'urbanisme et le cadre de vie, la rénovation urbaine, les politiques de logement, la prévention des risques, la prévention de l'incivilité et de l'insécurité sociale, les projets de coopération, et la participation citoyenne.

L'épanouissement de tous les êtres humains répond à l'article 1 de la déclaration de Rio : « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ». Un développement durable doit permettre à tous les humains de satisfaire leurs besoins essentiels, en premier lieu, et leurs aspirations plus généralement. Cela implique de lutter contre la pauvreté et les discriminations (de race, de genre, d'âge, ou liées à une situation de handicap) aussi bien que de développer l'accès à l'éducation, à la santé, à la culture, au sport, aux loisirs.

Le **développement d'une économie circulaire** repose sur sept leviers : une exploitation durable des ressources, une écoconception des produits, des dynamiques d'écologie industrielle et territoriale (mise en commun de certains moyens de production entre différents acteurs), l'économie de la fonctionnalité (une économie basée sur l'usage plutôt que la possession), la consommation responsable, l'allongement de la durée de vie des produits (grâce au réemploi et à la réparation) et, en dernier lieu, le recyclage. La transition vers une économie circulaire implique la transformation des modes de production et des modes de consommation.

En 2020, le numérique représentait 2.5% de l'empreinte carbone annuelle de la France et 10% de sa consommation électrique. Son impact pourrait doubler d'ici 2030 car le secteur du numérique est particulièrement sujet aux effets rebonds. Les principales conséquences environnementales du numérique sont liées aux émissions de gaz à effet de serre, aux consommations des ressources naturelles et à la gestion des déchets. A celles-ci s'ajoutent les conséquences sociales : conditions de travail dans les exploitations minières, illettrisme, protection des données personnelles, exposition aux ondes, et manque d'adaptation des supports aux personnes en situation de handicap.

Considérant ces facteurs, la loi « Réduction de l’empreinte environnementale » instaure la notion de **responsabilité numérique des administrations**.

- **Guide pour la lecture du présent rapport**

Ce rapport est organisé en six chapitres :

1. La lutte contre le changement climatique ;
2. La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
3. L'aménagement durable ;
4. Une ville pour tous et solidaire ;
5. La transition vers une économie circulaire ;
6. La responsabilité numérique de l'administration.

Ces chapitres sont intrinsèquement liés aux cinq finalités du développement durable. Chaque chapitre est précédé d'un encadré introductif « De quoi parle-t-on » permettant de rappeler des éléments contextuels et réglementaires utiles à la lecture.

Conformément à l'article L2311-1-1 du Code des collectivités territoriales, ce rapport de situation en matière de développement durable se réfère à l'Agenda 2030 adopté par les 193 Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies lors de la conférence de Rio en juin 2012. Le lecteur retrouvera donc des pictogrammes symbolisant chacun des 17 objectifs de développement durable constituant l'Agenda 2030 dans l'encadré introductif de chaque chapitre. Le tableau ci-après présente succinctement les 17 objectifs. Il s'agit d'une synthèse de l'Agenda 2030 français, pour plus de détails, consulter le site : <https://www.agenda-2030.fr>.

 Pour quels objectifs de développement durable ?

1 PAS DE PAUVRETÉ 	ODD1 - Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde <i>Le premier objectif vise la lutte contre la pauvreté et l'extrême, l'accès aux services de bases, la réduction de la proportion de travailleurs pauvres et des personnes les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants.</i>
2 FAIM «ZÉRO» 	ODD2 - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable <i>Le deuxième objectif vise à éradiquer la faim et la malnutrition en garantissant l'accès à une alimentation sûre, nutritive et suffisante pour tous. Il appelle à la mise en place de systèmes de production alimentaire et de pratiques agricoles durables et résilients.</i>
3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 	ODD3 - Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges <i>Le troisième objectif vise à assurer la santé et le bien-être de tous, en améliorant la santé procréative, maternelle et infantile, en réduisant les principales maladies transmissibles, non transmissibles, environnementales et mentales. Ces enjeux sanitaires nécessitent de mettre en place des systèmes de prévention pour réduire tout facteur de risque et d'assurer un accès universel à une couverture médicale et aux services de santé.</i>

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ 	ODD4 - Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie <i>Le quatrième objectif vise à garantir l'accès à tous et toutes à une éducation équitable, gratuite et de qualité à travers toutes les étapes de la vie, en éliminant notamment les disparités entre les sexes et les revenus. Il met également l'accent sur l'acquisition de compétences fondamentales et de niveau supérieur pour vivre dans une société durable.</i>
5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES 	ODD5 - Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles <i>Le cinquième objectif vise à mettre fin à toutes les formes de discriminations et de violences contre les femmes et les filles dans le monde entier. Les cibles définies concernent : la lutte contre les discriminations et contre les violences faites aux femmes, l'accès des femmes à des fonctions de direction et de décision et l'accès universel aux droits sexuels et reproductifs.</i>
6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT 	ODD6 - Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau <i>Le sixième objectif vise un accès universel et équitable à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement d'ici 2030, et à une gestion durable de cette ressource.</i>
7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE 	ODD7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable <i>L'accès de tous à une énergie durable est essentiel pour lutter contre le changement climatique, développer les emplois, les logements, les connexions, la sécurité, la production de nourriture.</i>
8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE 	ODD8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous <i>Ce huitième objectif vise à éradiquer le travail indigne, à assurer une protection de tous les travailleurs. Il promeut le développement d'opportunités de formation et d'emploi pour les nouvelles générations, accompagné d'une montée en compétences sur les emplois "durables".</i>
9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE 	ODD9 - Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation <i>Le neuvième Objectif de développement durable (ODD) promeut l'essor résilient et durable d'infrastructures, de l'industrialisation et de l'innovation en tant que moteur pour le recul de la pauvreté et l'amélioration de la qualité de vie dans le monde, tout en ayant un impact mineur sur l'environnement.</i>
10 INÉGALITÉS RÉDUITES 	ODD10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein <i>Le dixième ODD réduire les inégalités, notamment salariales, qui seraient basées sur le sexe, l'âge, le handicap, l'origine sociale ou ethnique, l'appartenance religieuse.</i>
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables <i>Le onzième objectif vise à réhabiliter et à planifier les villes de manière à ce qu'elles puissent offrir à tous des opportunités d'emploi, un accès aux services de base, à l'énergie, au logement, au transport, espaces publics verts et autres, tout en améliorant l'utilisation des ressources et réduisant leurs impacts</i>

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 	<i>environnementaux.</i> ODD12 - Établir des modes de consommation et de production durables <i>Le douzième objectif est un appel pour les producteurs, les consommateurs, les communautés et les gouvernements à réfléchir sur leurs habitudes et usages en termes de consommation, de production de déchets, à l'impact environnemental et social de l'ensemble de la chaîne de valeur de nos produits.</i>
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 	ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions <i>Le treizième objectif vise à renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des pays face aux aléas et catastrophes.</i>
14 VIE AQUATIQUE 	ODD14 - Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable <i>Le quatorzième objectif promeut la conservation et l'exploitation durable des écosystèmes marins et côtiers, selon trois ambitions fondatrices : une gestion plus durable des ressources via la préservation de 10 % des zones marines et côtières, la lutte contre la surpêche et la pêche illicite ; l'accélération des recherches scientifiques et du transfert de techniques pour renforcer la résilience des écosystèmes et réduire au maximum l'acidification des océans ; la conception de la gestion durable des ressources marines comme une opportunité de développement économique et touristique pour les petits États insulaires et les pays les moins avancés.</i>
15 VIE TERRESTRE 	ODD15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres <i>Le quinzième objectif vise à mettre en place une gestion durable des écosystèmes terrestres (forêts et montagnes) en préservant la biodiversité et les sols et limitant les impacts de long terme des catastrophes naturelles. Il appelle à ce que la protection des écosystèmes et de la biodiversité soit intégrée dans les planifications nationales et à mettre en place des mesures de contrôle, voire d'éradication, d'espèces exotiques envahissantes néfastes pour les écosystèmes.</i>
16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES 	ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable <i>Le seizième objectif concerne trois thèmes étroitement liés que sont les questions d'État de droit, de qualité des institutions, et de paix. Pour la France, les enjeux majeurs renvoient aux questions d'accès à la justice, d'insécurité et de criminalité, ainsi qu'à la confiance dans les institutions.</i>
17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS 	ODD17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs <i>Le dix-septième et dernier objectif promeut des partenariats efficaces entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile sont nécessaires pour la réalisation des Objectifs du développement durable (ODD). Ces partenariats doivent être inclusifs, construits sur des principes et des valeurs communes, et plaçant au cœur de leur préoccupation les peuples et la planète.</i>

1° La lutte contre le changement climatique

De quoi parle-t-on ?

Le *consensus* scientifique sur le dérèglement climatique global et son origine anthropique a été acté depuis 1990 par le Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'Evolution du Climat (GIEC) à l'échelle mondiale. En 2021, dans le cadre de son 6^{ème} rapport, le GIEC a estimé l'atteinte d'un réchauffement climatique global de **+1,5° d'ici 2030** avec des « conséquences climatiques irréversibles ».

La lutte contre le changement climatique se décompose en deux volets d'action :

- **L'atténuation du changement climatique**, c'est-à-dire la limitation des quantités de gaz à effet de serre émises par les activités humaines (énergie, déforestation, transport, agriculture...) grâce à la transition vers des modèles dits « bas-carbone » ;
- **L'adaptation au changement climatique**, c'est-à-dire la prise en compte dès à présent des vulnérabilités de nos aménagements face à l'augmentation de la fréquence des épisodes climatiques extrême (inondations, vagues de chaleur, précipitations, sécheresses...).

Les engagements internationaux pris lors des différentes COP ont été traduits en droit français :

- La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte en 2015 fixe des objectifs de **réduction d'émissions de gaz à effet de serre** à atteindre (-40% entre 1990 et 2030) et de **consommation d'énergie finale** (-50% entre 2021 et 2050) ;
- La loi Énergie-Climat (2019) prend des mesures pour le **développement des énergies renouvelables** et la lutte contre les passoires thermiques ;
- La Stratégie Nationale Bas Carbone de 2020 fixe l'objectif d'atteinte de la **neutralité carbone à horizon 2050**.
- La loi Climat et Résilience (2021) accélère, entre autres, la **décarbonation des transports** (personnels et marchandises).

🌍 Pour quels objectifs de développement durable ? 🌍



1.1. Mesurer l'empreinte carbone de Noisy-le-Grand pour mettre en place des actions adaptées

- **Un bilan des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité renouvelé en 2024**

Le **bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES)** de Noisy-le-Grand a été renouvelé en 2024 sur les données d'activité de 2023. Le BEGES de la collectivité repose sur l'article L. 229-25 du Code de l'Environnement et a pour objet de comptabiliser **les émissions de GES générées par la commune dans son fonctionnement quotidien**, pour l'exercice de ses compétences (régie, affermage, délégation de service public, marché public, concession, etc.). Les gaz considérés à effet de serre, c'est-à-dire dont le pouvoir réchauffant a été démontré, sont les suivants : dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), protoxyde d'azote (N₂O), hydrofluorocarbure (HFC), perfluorocarbure (PFC) et hexafluorure de soufre (SF₆). Le plus commun et le plus connu étant le dioxyde de carbone, l'estimation des émissions est toujours exprimée en tonnes de CO₂ équivalent. Pour estimer un gaz considéré, on compare donc son pouvoir réchauffant et sa durée de vie dans l'atmosphère à ceux du dioxyde de carbone.

La commune de Noisy-le-Grand a produit son premier **BEGES en 2021** sur les données d'activité de l'année 2019. Le bilan est consultable sur la plateforme de l'ADEME (Agence de la transition écologique) : <https://bilans-ges.ademe.fr/>.

Selon la réglementation en vigueur en 2021, ce BEGES comptabilisait uniquement :

- **Les émissions directes de GES** : Ces émissions sont considérées comme directes car elles sont issues des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel (ex : chaudière à fuel, chaudière à gaz naturel, véhicules de déplacement professionnels...);
- **Les émissions indirectes liées à l'énergie** : il s'agit de toutes les émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation et rapportées au mix énergétique de la France (ex : consommation d'électricité issue du réseau de distribution et non produit localement...).

En 2019, les activités de la commune de Noisy-le-Grand ont généré environ **5 287 teqCO₂** (tonnes équivalent CO₂).

Depuis le décret n°2022-982 du 1^{er} juillet 2022, en plus **des émissions directes et indirectes liées à l'énergie**, le bilan doit comptabiliser **toutes les émissions indirectes liées à l'activité de l'organisation**. Celles-ci correspondent, par exemple, au déplacement domicile-travail des agents, à la production de déchets de la collectivité, à l'impact de la restauration scolaire, etc. La nouvelle réglementation impose que ce BEGES soit accompagné d'un **plan de transition**, permettant à l'administration de respecter les seuils d'émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030 et 2050.

Le dernier Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) a été réalisé en 2021 sur les données de 2019. Le périmètre d'évaluation des EGES a été profondément remanié entre 2021 et 2024. En effet, la méthodologie employée en 2021 était la « Méthode BEGES V4 », en 2024, la méthodologie employée est la « Méthode BEGES V5 », cela comprend comme changement :

- **Passage de « scopes » à des « catégories »**

- Il n'y avait que 3 scopes en 2021 (dont 2 obligatoires) ; il y a dorénavant 6 catégories
- Alors que seul les scopes 1 et 2 étaient obligatoires en 2021, les 6 catégories sont désormais obligatoires

Ainsi, pour réaliser son BEGES, la collectivité a calculé ces émissions suivantes :

- Catégorie 1 : émissions directes de gaz à effet de serre émises par la ville, associées à la consommation de gaz et de pétrole (inchangé par rapport à 2021)
- Catégorie 2 : émissions indirectes liées à la production d'électricité et aux réseaux de chaleur et de froid, générées sur ou en dehors du territoire mais consommées par les services de la ville (inchangé par rapport à 2021)
- Catégorie 3 à 6 : émissions indirectes de la ville, liées à ses activités / services : transports, achats de biens et de services, immobilisations, etc. (nouveau par rapport à 2021)

Emissions directes de GES	Emissions indirectes				
	associées à l'énergie	associées au transport	associées aux produits achetés	associées aux produits vendus	Autres émissions indirectes

Ce BEGES réalisé en 2024 consiste donc en **une évaluation globale de l'activité de la municipalité à laquelle est associé un plan d'action de transition pour permettre à la collectivité de parvenir à la neutralité carbone d'ici 2050**. Ces changements impliquent que ce BEGES sera la nouvelle année de référence de la ville à partir de laquelle il sera possible de comparer avec les prochains bilans.

En 2023, les activités de la commune de Noisy-le-Grand ont généré environ **24 601 t_{eq}CO₂** (tonnes équivalent CO₂) réparties comme suit :

- Emissions directes de GES : 3 701,62 T_{eq}CO₂
- Emissions indirectes associées à l'énergie : 471,82 T_{eq}CO₂
- Emissions indirectes associées au transport : 1 356,01 T_{eq}CO₂
- Emissions indirectes associées aux produits et services achetés : 19 072,25 T_{eq}CO₂
- Emissions indirectes associées aux produits et services vendus : 0 T_{eq}CO₂
- Autres émissions indirectes : 0 T_{eq}CO₂

Alors qu'en 2019, la ville émettait 5 287 T_{eq}CO₂, elle en émettait 24 601 T_{eq}CO₂ en 2023, soit une augmentation de 19 315 T_{eq}CO₂. Comme vu ci-dessus, cela est dû à l'intégration dans le périmètre d'évaluation du BEGES 2024 de nouvelles catégories d'émissions, notamment les achats de bien et de services (19 072 T_{eq}CO₂ en 2023).

Plan de transition : Afin de construire son plan de transition, conformément à la loi, la ville s'est fixé des objectifs pour 2030 et 2050 :

- **Objectif pour 2030 :** La ville souhaite atteindre les objectifs du décret tertiaire dès 2030, soit une réduction de sa consommation d'énergie de 50%. La ville s'est fixée pour objectif

d'atteindre ces résultats en travaillant sur la totalité de son patrimoine (bâtiments) et non seulement sur ses bâtiments de plus de 1000 mètre carré.

- **Objectif pour 2050 :** La ville s'inscrit dans la trajectoire fixée par l'État, soit une division par 6 de ces émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050.

Pour cela, la ville a défini 5 axes :

- Axe 1 : Diminuer les émissions de gaz à effet de serre (EGES) des bâtiments et développer les énergies renouvelables :
 - *Objectif 1 : Baisse de 20% de la consommation des bâtiments de la ville d'ici à fin 2026 et baisse de 50% d'ici à 2030 :*
 - Mise en place du projet RECITAL basé sur l'IA. Récital est un projet développé par la ville de Noisy-le-Grand en lien avec la Banque des Territoires. La ville se dote d'un outil de pilotage (logiciel) afin de réduire les consommations de ses bâtiments en agissant sur les usages (optimisation de l'utilisation des bâtiments et connaissance fine du "comportement" des bâtiments) et la planification. De plus, Récital, via sa connaissance des bâtiments (usages et comportements), sera capable de déterminer le bouquet de travaux à réaliser pour réduire sa consommation d'énergie de 50% à un coût supportable pour la ville. Il devrait donc permettre à la ville de réduire de 20% sa consommation d'énergie sur 40 sites significatifs d'ici 2026 via des économies de gestion et de changement d'usages et de pratiques (réglage des systèmes, petits investissements et conduite du changement) de 50% d'ici à 2030 sur l'ensemble du patrimoine bâti.
 - Réalisation de travaux de rénovation énergétique de la ville au travers un marché de performance énergétique.
 - *Objectif 2 : Baisse de 50% de la consommation des bâtiments de la ville d'ici à 2030 et décarbonations des consommations (développement des ENR) :*
 - Développement des ENR via la solarisation des bâtiments publics communaux en vue de réaliser de l'autoconsommation.
 - Développement des ENR via le développement d'un réseau de chaleur urbain de géothermie pour alimenter les grands collectifs ainsi que les bâtiments de la ville.
- Axe 2 : Réduire la dépendance à la voiture et favoriser les mobilités douces et actives
 - *Objectif 1 : favoriser les mobilités douces des agents pour les trajets domicile-travail et déplacement professionnel :*
 - Réalisation d'un plan de mobilité interne approfondi, en lien avec les actions et dispositifs déjà portés par la direction des Ressources Humaines en la matière.
 - *Objectif 2 : favoriser les mobilités douces pour permettre aux usagers d'accéder aux services publics :*
 - Réalisation d'un plan local de mobilité
 - Dématérialiser les démarches usagers qui peuvent l'être afin de limiter les déplacements
- Axe 3 : Renforcer la démarche environnementale dans les marchés publics et dans le numérique
 - *Objectif 1 : Améliorer la collecte des données et le suivi des immobilisations :*

- Auprès des délégataires uniquement, introduire une clause obligatoire de communication des données de consommations énergétiques par an à retranscrire dans le rapport annuel
- Auprès des titulaires de marchés publics introduire une clause de transmission des données liées à cette activité (consommations énergétiques, matériaux utilisés, combustibles utilisés...)
- Optimiser l'espace dans les locaux existants afin de contenir le nombre de m² utilisé par la ville pour l'accomplissement de ces missions
- *Objectif 2 : Porter la collectivité au rang de commune écoresponsable :*
 - Réalisation d'un SPASER (Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables)
 - Élaborer une évaluation climat du budget d'investissement pour estimer l'impact des dépenses d'investissement sur le climat (budget vert)
- *Objectif 3 : Renforcer la démarche de numérique responsable :*
 - Réaliser une stratégie numérique responsable (schéma directeur : diagnostic et plan d'action)
- Axe 4 : Réduire les émissions liées aux déchets
 - *Objectif : Réduire la quantité de déchets générée et favoriser l'éco-responsabilité :*
 - Réaliser un plan de prévention et de gestion des déchets de la mairie
 - Développer le tri sélectif (5 flux) dans les locaux de la Ville
- Axe 5 : Piloter stratégiquement la démarche de transition et assurer son suivi
 - *Objectif 1 : Sensibiliser les agents et élus aux enjeux énergie-climat :*
 - Formation des agents et des élus
 - *Objectif 2 : Pilotage opérationnel et suivi du plan de transition :*
 - Création d'un service Pilotage et évaluation des politiques publiques
 - *Objectif 3 : Adopter une stratégie d'aménagement durable :*
 - Adoption d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal ambitieux sur les enjeux écologiques et de développement durable

1.2. Maitriser les consommations énergétiques de la collectivité

• La transition énergétique du patrimoine bâti communal

En juin 2023, la Ville a été retenue dans le cadre de l'appel à projet national « Démonstrateurs d'IA frugale au service de la transition écologique des territoires » et a obtenu une subvention de 50% du coût total de son projet **RECITAL** « REduction des Consommations d'énergie ImmédiaTEs et A Long terme » de l'Etat via la Banque des Territoires. Ce projet doit permettre à la Ville d'accélérer considérablement la transition énergétique de son patrimoine bâti.

Outre un levier important de décarbonation, les performances énergétiques des bâtiments sont également soumises à objectifs réglementaires. En effet, **le décret tertiaire** intégré à la loi Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique (2018) prévoit les objectifs de réduction suivants pour les bâtiments tertiaires de plus de 1000m² :

- Réduction de 40% en 2030

- Réduction de 50% en 2040
- Réduction de 60% en 2050

Dans le but de tenir ces objectifs, il a réalisé **un schéma directeur du patrimoine bâti**, définissant une stratégie et une planification des travaux de rénovation énergétique. La mise en œuvre de ce schéma directeur a été évaluée à un montant global de travaux de **80 millions d’euros TTC (valeur 2019)**. Face à cet investissement considérable, la Ville a opté pour l’optimisation du déploiement de ces rénovations à l’aide de l’outil IA RECITAL.

RECITAL entend analyser **les 200 bâtiments municipaux** et, au moyen de l’intelligence artificielle, répondre à deux enjeux :

- des **objectifs de réduction à court terme** grâce à des tableaux de bord de pilotage des fluides, des recommandations d’usages aux gestionnaires et la sensibilisation des usagers des bâtiments à la sobriété ;
- des **objectifs de réduction à moyen et long terme** en priorisant les rénovations énergétiques ayant le plus d’impact sur la base de scénarii trimestriels.

Le projet représente un **coût total estimé à 2,2 millions d’euros** pour une durée de mise en œuvre de 3 ans. Les 18 premiers mois consisteront en une définition des objectifs sur les 40 bâtiments les plus énergivores de la Ville (70% des consommations) avant un déploiement sur les 160 autres bâtiments. L’objectif de réduction total prévu est de 50% en 2030. Il se combine à un deuxième objectif : créer un outil répliquable pour d’autres collectivités territoriales soumises aux mêmes contraintes réglementaires.

Suite au lancement de son dialogue compétitif en avril 2023 pour la conception logicielle de RECITAL, le marché a été attribué au groupement mené par Citégestion, filiale d’EDF, qui inclue Efficacy, Datanumia, filiale d’EDF, et Eridanis.

Le projet RECITAL a bien avancé en 2024 avec la livraison de l’hyperviseur « énergie » qui permet le pilotage des bâtiments municipaux. De plus, une première série de recommandations a pu être générée. L’outil a fait 173 préconisations en 2024 permettant une baisse de la consommation énergétique des bâtiments de 9% (ex de préconisations : limitation de la ventilation la nuit, changement de consignes de chauffage dans un établissement, etc.). Enfin, le développement de l’IA de « clustering des bâtiments » a bien avancé et produit déjà différents bouquets de travaux pouvant mener aux objectifs du décret tertiaire.

En 2025, l’outil continuera d’être développé pour une livraison attendue en 2026.

En juin 2023 également, la commune a candidaté à **l’appel à projet « Solarisation » de la Métropole du Grand Paris**. Notifiée de sa sélection en octobre, la Ville va pouvoir bénéficier d’un accompagnement à la réalisation **d’études sur le potentiel solaire des bâtiments communaux** pendant trois ans. Les études porteront aussi bien sur les capacités de production photovoltaïque des toitures considérées que sur leur structure et leur portance. Deux approches sont proposées dans le cadre de cet appel à projet :

- **L’appel à initiatives privées** : permettant à la commune de louer des surfaces d’exploitation à des investisseurs privés, y compris associatifs et citoyens, pour y implanter une exploitation photovoltaïque ;
- **L’autoconsommation collective** : permettant à la commune de consommer directement la production d’électricité d’un bâtiment communal producteur par d’autres bâtiments communaux consommateurs, sans revente au réseau.

L'accompagnement de la Métropole inclut une aide à la recherche de subvention pour l'installation de panneaux solaires.

En 2024, les études sont toujours en cours. La ville s'est positionnée pour privilégier l'autoconsommation dès que cela est possible afin de décarboner sa consommation d'énergie.

De plus, le territoire francilien dispose de potentiels de développement de la chaleur renouvelable grâce à la **géothermie**. L'Ecoquartier Ile de la Marne, dont les premières livraisons ont eu lieu en 2022, est ainsi raccordé au réseau de chaleur de Neuilly-sur-Marne. Des études d'opportunités ont eu lieu en 2023 et en 2024, en lien avec le Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC), pour étendre l'offre de géothermie à de nouveaux périmètres noiséens.

Ainsi, par délibération du 23 mai 2024, la ville a autorisé le transfert partiel de sa compétence en matière d'ENR au SIPPEREC pour la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur en géothermie profonde sur le territoire de Noisy-le-Grand, de Bry-sur-Marne et de Villiers-sur-Marne afin de faire bénéficier aux habitants et aux entreprises du territoire d'une source d'énergie renouvelable et moins dépendante de la volatilité des prix du gaz d'une part et pour contribuer à la diminution du bilan carbone de la ville de Noisy-le-Grand d'autre part.

- **La réduction des consommations électriques liées à l'éclairage**

Dans le cadre du déploiement de son schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL) adopté en 2017 et afin de faire des économies d'énergie, la Ville de Noisy-le-Grand procède au **renouvellement progressif de son parc de luminaires**, totalisant 9200 points lumineux.

En 2024 le patrimoine de la ville a intégré 100 nouveaux points lumineux Leds dans le secteur Mail Horizon (MHN4 - Magellan) et 14 lanternes destinées à éclairer le cheminement de la Forêt urbaine rue Général Morand.

Les opérations de renouvellement de 2024 ont visé les luminaires énergivores sur les voies communales. Ce sont ainsi **450 lanternes** qui ont été remplacées par des modèles à leds incluant pour 87 % des modules de pilotages permettant l'abaissement de nuit, soit à distance (50%), soit localement (50%) suivant les technologies déployées.

Sur ces 450 lanternes, 100 lanternes ont été remplacées dans le cadre de l'opération du Lac du Cur.

Cinq armoires de rues dotées d'horloges sophistiquées couplées à de la télégestion permettent de consolider les actions de **réduction de la durée d'éclairage engagée en 2023, tout en améliorant le service en remontant instantanément les pannes** sur les ouvrages associés.

Les retards d'allumage de 16 minutes le soir et une anticipation d'extinction de 20 minutes le matin (en-dehors des zones les plus sensibles) restent d'actualité. Cela permet de **réduire le temps d'éclairage annuel de 3%**. Les nouvelles armoires peuvent, sur arbitrage, permettre l'extinction programmée des luminaires sur toute (ou en partie) de la nuit.

En 2024, les lanternes équipées de modules de pilotage à distance ont également fait l'objet d'abaissement **d'intensité lumineuse en cœur de nuit** (entre 22h et 5h), avec une baisse de généralement 30 %, voir davantage suivant les localisations.

La température de couleur des leds est également un paramètre pris en compte. La Ville s'adapte aux évolutions réglementaires pour répondre au mieux aux enjeux de biodiversité par rapport à la pollution lumineuse.

Ainsi depuis 2024 les températures de couleur dite « chaude » (2700 ° kelvin) réinvestissent la ville et les espaces refuges de biodiversité, tel que la forêt urbaine rue Général Morand, qui se voit éclairée sur mesure (Lumière orangée).

L'expérimentation de Relamping avec des ampoules leds, faites-en 2023 sur le boulevard du Mont d'Est, n'a pas permis de consolider la démarche sur les voies départementales équipées de candélabres et lanternes vétustes de grande hauteur, faute de dispenser un éclairage suffisant.

L'expérimentation est par contre apparue adaptée pour permettre une action de **relamping avec des ampoules leds sur 400 lanternes** robustes de 10 à 15 ans sur voies communales ou sur des voies privées, dans l'attente de leur renouvellement à terme.

La démarche permet de réduire instantanément les consommations électriques par trois et reste une solution rapide face à l'obsolescence programmée des lampes à décharges dont la fabrication sera arrêtée en 2027.

A retenir :

- 55% du parc est équipé de lanternes leds.
- 31% des lanternes leds sont modulables à distance et donc sujettes à un abaissement d'intensité lumineuse.
- Les appareillages associés aux lampes à décharges défaillant sont automatiquement remplacés au titre de la maintenance corrective par des ballasts électroniques paramétrés pour abaisser le flux lumineux de 30% en milieu de nuit.
- La ville réfléchit à la mise en place d'un marché de performance énergétique concernant l'éclairage électrique

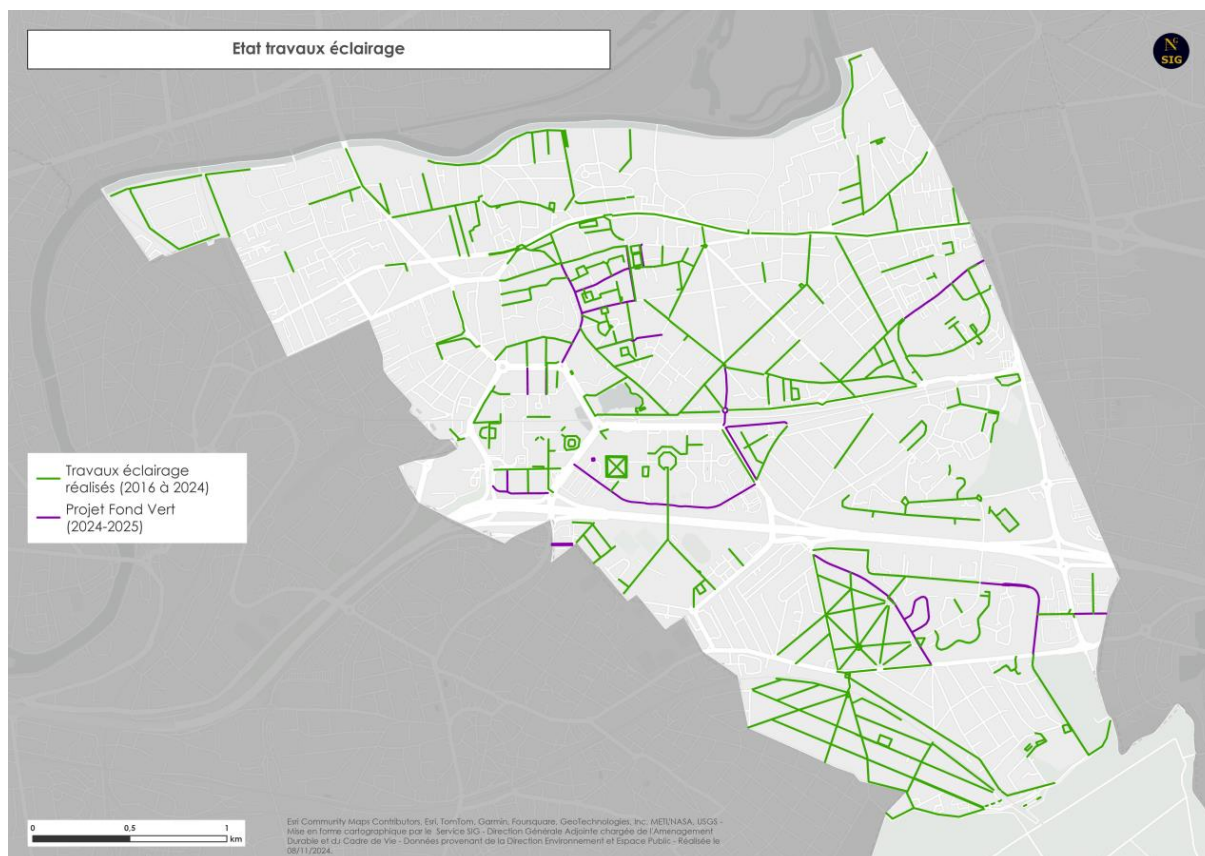


Figure 1 : carte montrant l'état d'avancée du schéma d'aménagement lumière de Noisy-le-Grand, décembre 2024 (source : SIG Noisy-le-Grand)

Depuis septembre 2023, la municipalité a également pu accéder à un **nouveau tableau de pilotage des fluides** proposé par ENEDIS. Cette application permet un suivi plus précis des consommations électriques et des interventions correctives plus rapides en cas de constat de dérives.

Le remplacement des 350 luminaires au titre des opérations SDAL de 2024 représente une enveloppe budgétaire totale de 940 000 € (budget SDAL 2024).

Une convention a été signée avec le Département qui finance 80% du coût d'investissement portant renouvellement de 100 luminaires éconergivores sur voies départementales.

Les travaux effectués au titre du budget de 2024 seront réalisés au 1^{er} trimestre 2025.

Une étude sur la mise en place d'un marché à performance énergétique et révision du SDAL a été engagée au 1^{er} semestre 2024 et doit contribuer à un arbitrage sur les capacités d'investissement et modèles de gestion en matière d'éclairage public pour les prochaines années.

1.3. Permettre aux Noiséens de réussir leur transition vers des mobilités durables

- Offrir une pratique du vélo cohérente et sécurisée sur l'ensemble du territoire noiséen

Le **schéma directeur cyclable** a été approuvé le 15 décembre 2022. Après un travail d'un an et sur la base d'un diagnostic territorial, ce schéma permet de faire émerger une vision cohérente et globale d'un réseau cyclable noiséen. Il hiérarchise le réseau cyclable selon trois types de dimensionnement : un réseau ossature (aménagements larges et entièrement dédiés au vélo), un réseau structurant (des pistes cyclables de taille intermédiaire) et un réseau secondaire (des bandes cyclables, des zones de rencontre, des double-sens cyclables). Entre 2023 et 2024, les études ont été réalisées sur les tronçons sud du réseau ossature, priorité de la mise en œuvre du schéma.

Dans le cadre de la traversée de Noisy-le-Grand par le Réseau **Vélo Île-de-France** (VIF), des études ont été effectuées sur les routes départementales (avenue Emile Cossoneau et boulevard Paul Pambrun). Ces études ont débouché sur deux scénarii d'aménagement qui devaient être soumis à une consultation des Noiséens (au moment de la rédaction de ce rapport). En 2024, la municipalité a également lancé un marché d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage avec la Ville de Neuilly-sur-Marne concernant le **franchissement de la Marne avec la création d'une passerelle piétons/cycles**. La validation du programme de cet aménagement est prévue pour l'année 2025.

Afin d'adopter une lecture systémique de la pratique du vélo, le **stationnement** fait également partie du schéma directeur cyclable. Depuis 2022, la commune s'efforce de développer le stationnement vélo dans l'espace public et aux abords des gares. Ainsi, la gare de RER « Les Yvris - Noisy-le-Grand » est équipée d'une consigne sécurisée de 19 places. En 2024, aux abords de la gare de RER Noisy-le-Grand-Mont d'Est, la RATP, sous l'impulsion de la Ville, a mis en service environ 160 places de stationnement vélo en libre accès et les travaux pour la création d'une consigne sécurisée de 150 places devraient débuter en début d'année 2025. De même, afin d'encourager et de faciliter les déplacements à vélos du public scolaire, la Ville a étudié en 2024 le déploiement de stationnement vélo abrité dans toutes les écoles maternelles et élémentaires. Les installations sont prévues sur deux années budgétaires à partir de 2025.

Par ailleurs, les **services associés** au vélo continuent de se développer sur la ville. Pour la deuxième année consécutive, l'association « Noisy-le-Grand à vélo » a organisé une **bourse aux vélos** sur le parking de l'Espace Michel Simon incluant le dépôt et à la vente de vélos par des particuliers, un contrôle technique des cycles apportés et un atelier de réparation en partenariat avec Recyclo, le camion itinérant de **réparation de cycles** de la Région Île-de-France. Recyclo est également présent deux fois par mois les mercredis après-midi sur la place du marché pour faciliter l'accès des Noiséens à un réparateur de vélos. De même, les événements organisés dans les Quartiers Prioritaires de la Ville ont accueilli des ateliers de réparation et d'autoréparation de vélos. C'est le cas par exemple des « Ateliers Bien Habiter » du bailleur social Batigère et de « Ensemble au Pavé-Neuf ». L'association « Noisy-le-Grand à vélo » a également ouvert une vélo-école afin de remettre en selle les adultes et a organisé, avec la participation de la Ville notamment de la médiathèque Georges-Wolinski, une journée du vélo.

Dans l'optique de proposer une vision cohérente des mobilités actives sur le territoire de l'est parisien et d'assurer **les connexions intercommunales**, l'Etablissement Public Territorial (EPT) grand Paris Grand Est a recruté un chargé de mission Mobilités Alternatives en 2023. Celui-ci aura à charge l'élaboration d'un **Plan Local de Mobilités**, dont la phase de diagnostic a débuté en septembre 2024.

- **Proposer des alternatives en faveur de la décarbonation du transport routier**

Dans le but de faciliter l'usage de véhicules électriques, cinq **bornes de recharge pour véhicule électrique** ont été mises en service sur l'espace public de la commune, en 2024 venant compléter les 3 bornes déjà existantes portant le nombre de point de charge sur espace public à 16. Ces bornes sont administrées par le SIGEIF (Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France). Elles se situent : rue des quatre saisons, avenue Médéric et boulevard du Levant, Place de la Comédie, Mail Gallieni, Rue Belmondo, Bd du Mont d'Est et Rue Jules Védrières. Sur les 6 premiers mois de 2024 (janvier à juin 2024), ces huit bornes ont réalisé **1 602 recharges** soit une équivalence **de 218 982 km parcourus**.

Le bilan positif du fonctionnement de ces bornes encourage le développement de la démarche. Ainsi, dans le cadre des Quartiers Métropolitains d'Innovation, la commune a retenu le projet de la société Electra pour une expérimentation sur son territoire. Ainsi, de mars 2024 à mars 2025, **2 bornes de recharge pour véhicule électrique** (4 places) sont installées dans la rue du Centre. Ces bornes sont des points de recharge **ultra-rapide** (environ 20 minutes pour une recharge complète). Elles permettent de tester le besoin de ce type de recharge sur la commune, et leur utilisation est très satisfaisante, avec en moyenne **7,02 recharges par jour et 81,4 tCO2 évitées** grâce à la station, qui est l'une des plus performantes du réseau Electra. Il est d'ores et déjà envisagé de les pérenniser.

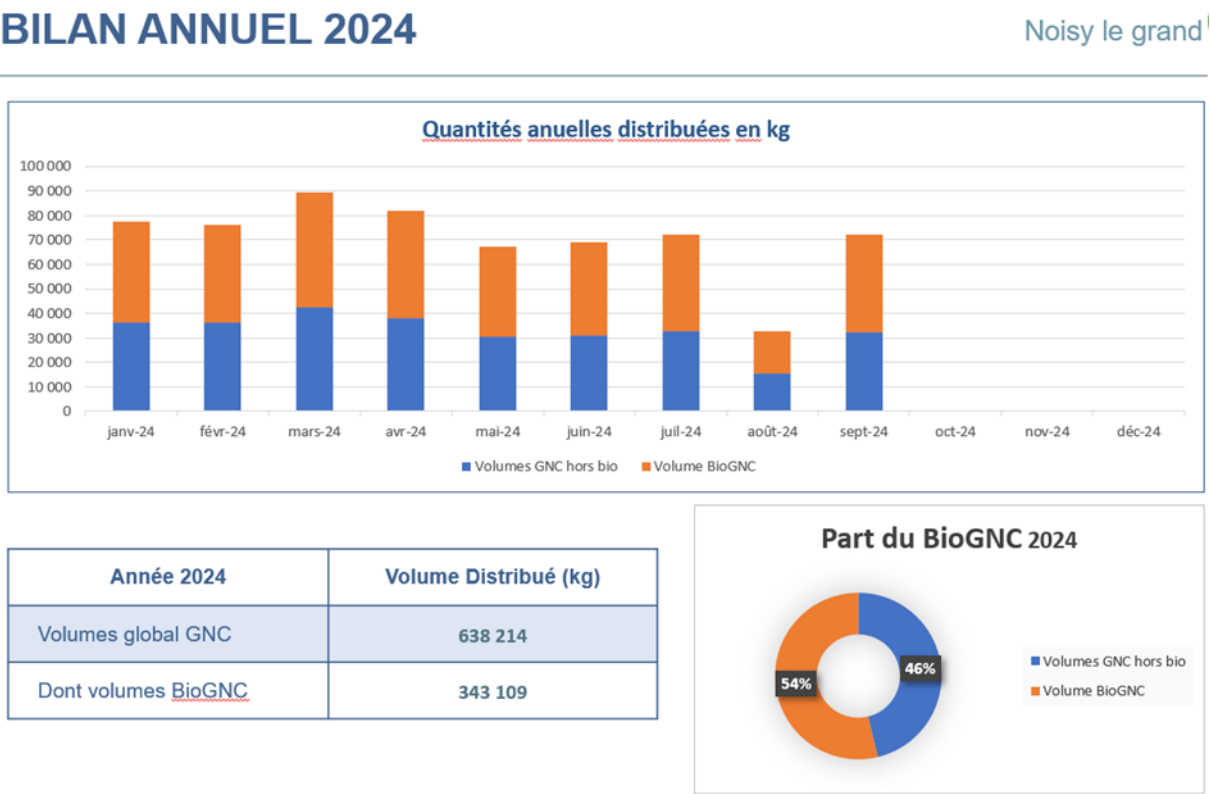
En janvier 2021, une station service distribuant du GNV (gaz naturel pour véhicule) a été inaugurée boulevard du Rempart. L'implantation de l'opération a été confiée au SIGEIF et la station est aujourd'hui gérée par TotalEnergies. Après deux premières années de forte croissance, les volumes distribués sur la station GNV de Noisy-le-Grand sur les 3 premiers trimestres 2024 sont similaires à ceux de 2023 (environ 640t distribués). Une baisse de volume importante a été constatée en août, comme observé les années précédentes, qui s'expliquent principalement par l'effet calendaire (congéés estivaux).

L'année 2024 est principalement marquée par la hausse importante du taux d'incorporation du bioGNV, passant de 21% en 2023 à 54% à date. Ainsi depuis le 1er octobre 2023 TotalEnergies, l'exploitant de la station, propose à ses clients une offre de produit dual (soit 50 % de bioGNC soit 100 % de bioGNC) et distribue par conséquent à minima 50% de bioGNC.

Ce gaz a les mêmes caractéristiques que le gaz naturel et est produit localement à partir de la méthanisation de déchets organiques (déchets agricoles, alimentaires, etc.). Il permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre par un facteur de cinq par rapport aux moteurs diesel, tout en réduisant de -95% les particules fines et de -50% la pollution de l'air due aux oxydes d'azote (NOx) par rapport au seuil de la norme Euro VI.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs de transition des transports du Plan Climat Air Energie de la Métropole du Grand Paris. En effet, l'usage de gaz comme carburant contribue fortement à l'amélioration de la qualité de l'air extérieur, en réduisant de 95% l'émission de particules fines et de

50% l’émission d’oxydes d’azote en moins par rapport aux seuils des normes en vigueur. Il permet également de réduire les émissions de gaz à effet de serre par un facteur de cinq par rapport aux moteurs diesel. Le bioGNV permet, quant à lui, d’éviter l’extraction de gaz fossile et de valoriser les déchets organiques produits par les particuliers, les agriculteurs ou encore les stations d’épuration.



des **évolutions d'usages et de besoins** (végétaliser pour rafraîchir dans un contexte de changement climatique). En effet, l'espace public revêt de nombreuses fonctions **sociales, circulatoires et environnementales**.

Suite à un diagnostic réalisé en 2021, **dix zones de circulation apaisée**, appelées zones « **Esprit Village** » ont été projetées sur dix quartiers de la ville. Dans ces zones Esprit Village, l'objectif est de revoir le **plan de circulation**, le **filtrage modal** afin d'empêcher la circulation de transit, **les continuités cyclables et piétonnes** et **l'occupation de l'espace public** pour dégager de nouveaux usages. Chaque quartier Esprit Village est travaillé selon ses particularités afin de proposer des aménagements les plus adaptés possibles en concertation avec les usagers.

Depuis 2022, la ville mène des démarches de concertation afin d'identifier avec les habitants les besoins. L'objectif est de définir collectivement les aménagements à mettre en œuvre. Ainsi, le quartier des Richardets, pour lequel la priorité était de sécuriser les abords de l'école a été réalisé en 2023. Le quartier du Marnois a fait l'objet de la même démarche de concertation entre mars et novembre 2023 et le nouveau plan de circulation est en place depuis septembre 2024.

Ce projet « Esprit Village » permettra aussi à deux entreprises lauréates des Quartiers Métropolitains d'Innovation (Ecoflow et Tracemob) de tester leurs solutions en conditions réelles. La commune disposera ainsi d'indicateurs sur l'efficacité des aménagements proposés en matière de qualité de l'air extérieur et de report de mobilités.

Parallèlement, la démarche de concertation sur le quartier du Centre-Ville a lieu entre décembre 2023 et juin 2024. Les travaux d'aménagement devraient démarrer début 2025.

Enfin, une première réunion de concertation a eu lieu pour le quartier de la Grenouillère en septembre 2024 et une deuxième en décembre 2024.

1.4. Accompagner les Noiséens dans la réduction de leurs consommations énergétiques

- **Des rendez-vous individuels pour informer les Noiséens**

La Ville a voté, en mars 2023, l'adhésion à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat – Maîtrisez Votre Énergie (ALEC-MVE), dans le but de prolonger un partenariat établi depuis 2014 pour une cotisation annuelle de 17 207€. La mission de l'ALEC-MVE est double : informer, sensibiliser, conseiller et accompagner les habitants à la maîtrise de l'énergie et à la rénovation énergétique et fournir une assistance technique à destination des collectivités territoriales concernant leurs politiques énergie-climat.

Dans le cadre de ses missions d'information, l'ALEC-MVE organise des « permanences info-énergie » afin de permettre aux résidents, locataires comme propriétaires, de rencontrer gratuitement un conseiller France Rénov' lors d'un entretien particulier et un accompagnement pour la réduction de leurs consommations énergétiques. Ces rendez-vous sont l'occasion de s'informer sur les différents matériaux et techniques de **rénovation énergétique**, faire le point sur les devis, ainsi que sur les **aides financières** adaptées à la situation du demandeur.

Il est à noter qu'en 2024, en raison des difficultés rencontrées par l'ALEC MVE et de la modification unilatérale de leurs modalités d'intervention, seules les permanences info-énergie réalisées dans le cadre de la convention avec GPGE ont été réalisées à Noisy-le-Grand. La Commune a donc pris la décision de ne pas renouveler l'adhésion pour 2025 en raison également de l'augmentation de la cotisation pour l'année à venir.

- **Sensibiliser à la rénovation énergétique**

1. Parcours de rénovation énergétique performante pour les pavillons (PREP)

Le dispositif **Prep** ou « **Parcours de rénovation énergétique performante pour les pavillons** » se poursuit en 2024.

Pour rappel, ce dispositif est piloté par l'établissement public territorial (EPT) Grand Paris Grand Est. Il vise à mettre en relation des groupements d'artisans avec des particuliers afin de favoriser une rénovation thermique globale et efficace. Les particuliers sont accompagnés pendant toute la durée du chantier ce qui permet de les rassurer. Des événements type webinaire sont organisés tout au long de l'année par GPGE, afin d'informer les propriétaires de logement individuel du dispositif PREP.

2. Le Programme Territoire Zéro Exclusion Energétique : TZEE

Il s'agit d'un programme CEE qui permet à des territoires d'expérimenter une démarche d'éradication de la précarité au sein d'un quartier et dans le diffus. La candidature de Grand Paris Grand Est a été retenue en 2023 avec comme périmètre d'expérimentation :

- 3 quartiers de Noisy-le-Grand pour un objectif de 100 à 150 maisons concernées (Richardets-Montfort, Les Yvris et la Varenne)
- Et dans les 13 autres communes, périmètre dans le diffus avec un objectif de 4 à 8 maisons dans chacune

La démarche TZEE s'inspire du PREP mais pour une application adaptée pour les ménages très fragiles et fragiles avec un accompagnement renforcé par un ensemble solidaire

Un ensemble solidaire est une structure habilitée par l'Anah percevant un financement de 6 500 € pour accompagner chaque ménage (*contre 2 à 4 000 € en 2024*).

Le 9 novembre, le 1^{er} comité de pilotage à Noisy-le-Grand a été organisé avec la visite de la Ministre Agnès Pannier Runacher.

Les étapes du projet :

- Identifier : détection des ménages fragiles
- Organiser : Etat des lieux, définition du projet
- Financer : dépôt des dossiers, recherche de solution pour le reste à charge
- Réaliser : superviser le chantier
- ⇒ Suivre accompagner : avant, pendant, et après les travaux.

Les actions concrètes engagées sur le territoire de Noisy-le-Grand dans la détection des ménages sont :

- participation de la ville et de GPGE à l'assemblée générale d'une copropriété de pavillon en mars 2024,

- présentation du programme TZEE et PREP avec la définition de 3 scénarios de travaux et des différents financements possibles.

A mi-juillet 2024, 13 ménages noiséens sur les 56 à l'échelle de GPGE avaient été identifiés éligibles au dispositif TZEE.

• Des expérimentations pour lutter contre la précarité énergétique

1. CIVIGAZ

En 2023, Noisy-le-Grand a rejoint le dispositif **CIVIGAZ** initié par GRDF pour lutter contre la précarité énergétique. Selon l'observatoire National de la Précarité Énergétique, en France 3,3 millions de ménages sont en situation de précarité énergétique et un ménage sur dix rencontre des difficultés à payer ses factures d'énergie. Face à ces constats, en février 2015, la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE) et GRDF ont créé CIVIGAZ, une mission sur la sécurité gaz et la détection de la précarité énergétique. Il est prévu dans ce cadre de réaliser **des visites au domicile** de ménages modestes, et d'organiser des **animations collectives** et de la **sensibilisation à la sécurité intérieure gaz**. Les ménages repérés bénéficient également **d'accompagnement individualisé**.

Le dispositif « CIVIGAZ » vise à lutter contre la précarité énergétique en lien avec la sécurité gaz. Financé à 100% par GRDF, Civigaz est déployé depuis 2015 dans plus de 50 territoires sur le territoire national. En 2023-2024 la ville de Noisy-le-Grand avait été sélectionnée pour y participer. La convention a été signée le 4 décembre 2023. Pour mettre en place les actions de la convention et atteindre les objectifs de sensibilisation, la ville s'est appuyée sur un partenaire local : le PIMMS.

Le projet CIVIGAZ de Noisy-le-Grand a deux grands volets :

- Un volet « détection et conseil sur la sécurité des installations intérieures gaz, et détection des ménages en précarité énergétique ». Les objectifs de sensibilisation sont de 400 personnes à travers des animations collectives et 800 ménages en visites à domiciles.
- Un volet « insertion –emploi » grâce au recrutement de 2 médiateurs au PIMMS et de six volontaires en service civique pour mener à bien le premier volet. Tout au long de leur mission, les volontaires bénéficieront d'un accompagnement personnalisé (entretiens, formations, immersion professionnelle) un jour par semaine pour construire leur projet suite au Service Civique.

Cette première expérience permet de dégager quelques éléments de bilan. D'une part, la 1^{ère} partie de l'année a été consacrée aux recrutements et à la formation des médiateurs et du coordinateur du projet Civigaz. La formation a été dispensée par FACE et OMEGA. Puis, des jeunes en service civique ont été recrutés (3 jeunes sur la durée de la convention).

Par conséquent, les actions n'ont pu démarrer qu'à la fin du 1^{er} trimestre 2024. Toutefois, cela a permis de réaliser :

- 331 visites à domicile auprès des ménages ciblés. Les bailleurs sociaux qui se sont engagés dans le dispositif sont Batigère, I3F, et Seqens.

- Parallèlement aux visites, une dizaine d'orientations sociales ont été effectuées soit vers le PIMMS Médiation soit vers le CCAS.
- Afin de sensibiliser à la maîtrise de l'énergie, des animations collectives ont été organisées :
 - Fresque de la précarité (découverte et animation)
 - Animation auprès des enfants venus à l'atelier de soutien scolaire MPT Bofill
 - Animation foyer ResidEtape à Bry sur Marne
 - Animations de jeux de société organisées par le tiers lieu Bofill Good
 - Animation avec tenue d'un stand lors des fêtes de quartier Champy, La Varenne, Pavé Neuf.
 - Animation lors de la semaine de l'environnement.
- Enfin, les jeunes en service civique ont pu bénéficier d'un accompagnement sur leur projet professionnel, participer à des événements tels qu'un théâtre forum, une conférence/débat ou encore à un coaching de relooking en matière professionnelle.

L'expérience a été enrichissante pour les jeunes en service civique, et a permis d'informer une partie des ménages ciblés. La ville, par le biais de Monsieur BEN M'Henni (adjoint au Maire), a pu présenter le retour d'expérience CIVIGAZ lors du salon des Maires d'Ile de France le 28 mai 2024.

Toutefois, si le bilan est globalement satisfaisant, les objectifs fixés en termes de visites à domicile et d'animations collectives n'ont pas pu être totalement atteints. Cela est dû à plusieurs facteurs, il est possible d'en citer les 2 principaux :

- La complexité pour la mise en place : délai de recrutement, formation, et partenariat à créer avec les bailleurs.
- La difficulté à ce que les ménages ouvrent leur porte.

Aujourd'hui, forts de cette expérience le PIMMS et la Ville sont mieux outillés pour mener à bien les objectifs du projet CIVIGAZ. C'est pourquoi, il a été demandé à GRDF de participer pour une 2^e année au projet CIVIGAZ afin de pouvoir atteindre les objectifs fixés et sensibiliser un maximum d'habitants.

Le projet CIVIGAZ pour l'année 2024-2025 comprend 2 grands volets suivants :

- 1 - Un volet « insertion –emploi » : Le PIMMS devra recruter
 - 2 médiateurs qui encadreront l'équipe de volontaires en service civique
 - L'équipe de service civique (environ 6 volontaires).

Tout au long de leurs missions, ils bénéficieront d'un accompagnement personnalisé composé d'entretiens, de formations, d'immersion en entreprise, de coaching... au rythme d'un jour par semaine pour construire leur projet d'après Service Civique.

2 - Un volet « détection et conseil sur la sécurité des installations intérieures gaz, et détection des ménages en précarité énergétique. L'objectif est de sensibiliser :

- 200 personnes à travers des animations collectives.
- 400 ménages en visites à domicile.

Pour mener à bien cet objectif, 1350 logements devront être identifiés en raison des refus importants de visite à domicile (750 logements pour le parc privé et 600 pour le parc social). L'identification des adresses se fera en collaboration avec GRDF, le PIMMS, la Commune de Noisy-le-Grand et dans certains cas avec les bailleurs sociaux.

2. Les Kits énergie

En 2023, et à l'initiative de l'EPT Grand Paris Grand Est, la ville a commandé des kits énergie. Ces kits se composent d'ampoules LED, d'une multiprise avec interrupteur marche-arrêt, de 18m de joint isolant portes et fenêtres, d'un thermomètre hygromètre d'intérieur, un panneau isolant pour radiateur et un bas de porte isolant. Ce sont 68 kits qui ont été distribués en novembre 2023 dont :

- 30 à des personnes âgées suivies par le service Senior de la Ville éligibles à l'allocation chauffage ;
- 38 à des personnes suivies par le Centre Communal d'Action Sociale et ayant réalisé des demandes au Fonds de solidarité énergie.

Commencé en 2023, l'opération s'accompagne en 2024 d'un suivi sur trois ans afin d'évaluer les réductions de consommation effectives permises par ces kits, avant d'étendre le programme si les résultats sont concluants.

2° La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent

De quoi parle-t-on ?

La loi « pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » adoptée le 20 juillet 2016 instaure le **principe de solidarité écologique**. Celui-ci consacre l'importance des liens entre la préservation de la biodiversité et les activités humaines. Ce principe se décline à l'échelle territoriale où il encadre les actions de préservation et de restauration en faveur de la protection des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques.

Le texte de loi confie aux régions le rôle de chef de file biodiversité et la responsabilité d'élaborer les stratégies régionales pour la biodiversité. La stratégie francilienne pour la biodiversité 2020-2030 a été adoptée en 2019 et se fonde sur 4 axes principaux :

- **Santé** : améliorer la santé et le bien-être de tous les Franciliens, réduire les pollutions grâce à la nature ;
- **Économie** : faire de la biodiversité un atout économique, une source de valeur et d'innovation qui contribue au rayonnement du territoire ;
- **Aménagement** : placer la biodiversité au cœur de l'aménagement des territoires, favoriser un aménagement des territoires sobre et équilibré ;
- **Protection du vivant** : la Région assurera la restauration de la trame verte et bleue aux côtés de ses partenaires, pour protéger la nature, capital commun.

A Noisy-le-Grand, les espaces verts représentent 36% de la superficie de la commune, dont 210ha sont gérés par la Ville. Les continuités écologiques à préserver sont nombreuses sur le territoire noiséen, ancré entre les Bords de Marne au Nord et les 266ha du Bois Saint Martin au Sud.

En novembre 2022, la Ville de Noisy-le-Grand a été reconnue Territoire Engagé pour la Nature de la part de l'Office Français de la Biodiversité, reconnaissant à la fois le travail effectué et les défis auxquels il faut encore faire face.

🌍 Pour quels objectifs de développement durable ? 🌍



2.1. Mieux connaître la faune et la flore noisesenne pour une gestion plus adaptée aux besoins de la biodiversité

• Atlas de la Biodiversité Communale

L'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) est une démarche qui a pour objectifs de **préserver et de valoriser le patrimoine naturel** du territoire à travers des inventaires naturalistes, des animations et des formations.

Pour ce projet d'une durée de 3/4 ans lancé en novembre 2023, la Ville s'est vue attribuée une subvention de 50 000€ de l'Office Français de la Biodiversité, complétée d'une autre subvention de 20 000€ de la Région Île-de-France.

L'Atlas de la Biodiversité Communal est composé de 2 volets : le 1^{er} volet consiste à **approfondir les connaissances sur l'état actuel de la biodiversité** de Noisy-le-Grand, afin de valoriser et de mettre en place des mesures de préservation le cas échéant. Le second volet a lui pour objectif de sensibiliser les noisesens à la biodiversité du territoire et de les inclure dans la démarche, grâce à la participation citoyenne.

Pour le premier volet, le pôle Préservation de la Biodiversité et du Paysage poursuit la réalisation d'inventaires en interne, débutés en 2021. En 2023, le service a inventorié la friche Charmilles, la friche de la Grotte (éco-pâturée depuis 2021), la friche du Président Masaryk, la friche du Terrain Rouge et le réseau Keller.

En 2024, le pôle Préservation de la Biodiversité et du Paysage a poursuivi les inventaires avifaunes. Un marché public a été élaboré et un avis d'appel public à la concurrence est en cours pour trouver un prestataire pouvant réaliser l'ensemble des inventaires naturalistes.

Pour le volet sensibilisation des noisesens à la biodiversité du territoire, des animations pédagogiques ont été organisées tout au long de l'année auprès de différents publics :

Public scolaire :

Au cours de l'année 2023-24, huit classes de CM1 de huit écoles (sur les vingt-deux écoles) élémentaires ont bénéficié des animations.

L'objectif fixé est que toutes les écoles élémentaires de Noisy-le-Grand soient sensibilisées sur les 3/4 ans du projet de l'ABC, avec à minima deux ateliers par école (un théorique et un sur le terrain). Les ateliers ont pour objectif de faire connaître des groupes d'animaux et de végétaux aux élèves, et de les former aux sciences participatives en utilisant les protocoles Vigie Nature Ecole.

Les différents thèmes d'animations proposés en fonction des saisons sont :

- Oiseaux des jardins : toute l'année ;
- Sauvages de ma rue (plantes) : toute l'année ;
- Spipoll (pollinisateurs) : avril à septembre ;
- Opération escargots : octobre, mars à juin ;
- Mission hérisson : avril à septembre.

Grand public :

En 2024, 2 sorties gratuites « Découverte de la biodiversité » ont été organisées, une sur la thématique « Oiseaux » dans le quartier des Coteaux et l'autre sur le protocole de science

participative « Sauvage de ma rue », sur la végétation spontanée, au niveau de la butte verte. Une quinzaine de participants étaient présents à chacune de ces 2 sorties.

Par ailleurs, une sortie au Bois Saint-Martin a été co-organisée avec la MPT des Coteaux afin de faire découvrir au public de la MPT les secrets de ce bois.

En 2024 et pour la première fois, la ville a organisé une Fête de l'Arbre. A cette occasion, 143 arbres ont été donnés aux habitants, ainsi que 225 plantes. Des associations locales ont proposé des ateliers comme par exemple un test de reconnaissances de feuilles d'arbre et une fresque quizz de la forêt.

Des stands sont également tenus lors de différents événements organisés par la ville, afin de donner de la visibilité au projet. En 2024, des ateliers de sensibilisation à la biodiversité ont été réalisés sous ce format à la Fête du Printemps et à la Fête de quartier des Coteaux.



Figure 3 : Stand de sensibilisation sur l'arbre et ses bénéfices à l'occasion de la fête de quartier des Coteaux

En 2024, un ciné-débat a également été organisé en partenariat avec le cinéma Le Bijou. Le film Animal, de Cyril Dion, a été projeté gratuitement et l'association Férus a échangé avec la salle à la fin de la séance. Dans le cadre du projet de l'Atlas de la Biodiversité Communale, deux autres projections seront organisées.

Par ailleurs, une page internet dédiée a été créée sur le site internet de la Ville, afin de présenter le projet et de relayer les événements organisés. Les habitants peuvent également participer à la récolte de données naturalistes en faisant part de leur observation grâce à un questionnaire en ligne prévu à cet effet.

- **Une gestion des espaces verts de la Ville revue au profit du développement de la biodiversité**

Dans une optique de préservation et de restauration de la biodiversité, la municipalité a transformé ses pratiques d'entretien des espaces verts depuis 2019. Les agents du service Arbre, Paysage et Biodiversité respectent déjà l'engagement « Zéro Phyto », qui bannit l'usage de produits phytosanitaires, polluants et nocifs pour la santé humaine, la faune et la flore. Ils mettent en place,

de surcroît, une **gestion différenciée** des différents sites de la ville. La gestion différenciée des espaces verts consiste à **adapter l'entretien de chaque type d'espace** en fonction de leur nature et de leurs usages, tout en respectant l'identité du lieu. Ce principe de gestion permet un équilibre entre accueil du public, biodiversité et protection des ressources naturelles.

Une cartographie des différents modes de gestion des espaces verts a été conçue avec le Système d'information géographique de la Ville de Noisy-le-Grand afin d'aboutir à un plan de gestion différenciée renouvelé fin 2023 (cf. carte ci-après).

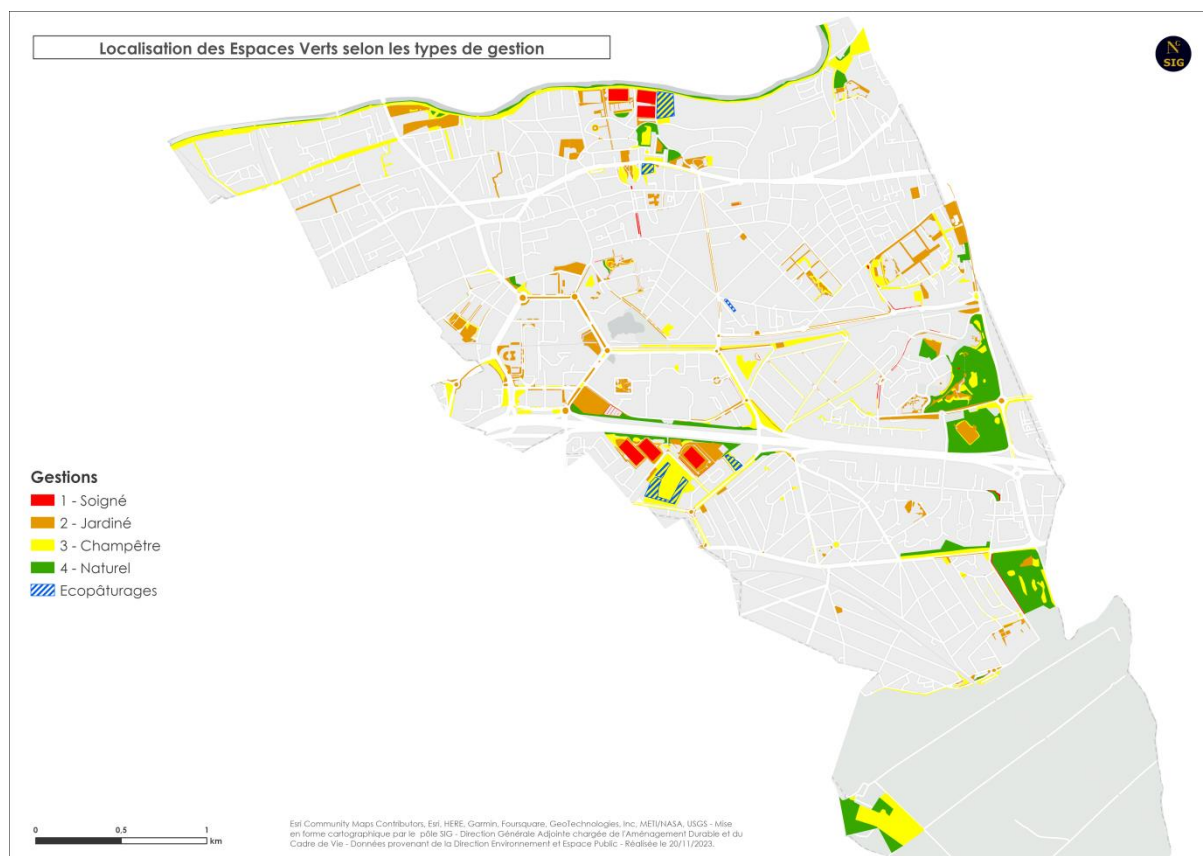


Figure 4 : carte montrant les 5 types de gestion pour les espaces verts de Noisy-le-Grand (source : SIG Noisy-le-Grand)

Une typologie de quatre « codes qualités » associée à des préconisations d'entretien a été définie :

- **Soigné** : correspond à un entretien très élevé en matière de fréquences d'intervention, d'arrosage, de tontes, d'apports de fertilisants organiques ou chimiques, de désherbage, à l'usage de végétaux horticoles et à des tailles d'arbres et arbustes structurées ;
- **Jardiné** : caractérisé par un entretien fréquent, la tonte et la taille sont raisonnées, le désherbage et la fertilisation sont occasionnels, l'arrosage est quasi-inexistant (sauf en cas de mise en péril des végétaux) et les végétaux implantés mélangent végétaux horticoles et végétaux indigènes ;
- **Champêtre** : répond à un besoin de faible intervention au profit de la préservation et de la restauration des écosystèmes en privilégiant les végétaux indigènes, une fertilisation par redistribution de la matière organique du site (*mulching* etc.), une taille et un désherbage occasionnels et un arrosage inexistant ;

- **Naturel** : consiste en un entretien minimum destiné à maintenir la sécurité des usagers et les écosystèmes présents, soit une taille corrélée à des raisons sanitaires ou sécuritaires et une fertilisation limitée à la redistribution de la matière organique sur site.

Les espaces jardinés correspondent à la majorité des espaces verts de la commune. La gestion différenciée s'accompagne également de la mise en place de **l'éco-pâturage** depuis 2019. Celui-ci permet de remplacer l'entretien et la tonte des espaces verts et pelouses, effectués traditionnellement par les agents de la Ville avec des engins polluants, par des animaux. Le pâturage a notamment un rôle prépondérant dans le maintien de friches à l'état de prairies, réservoirs de biodiversité menacés en Île-de-France.

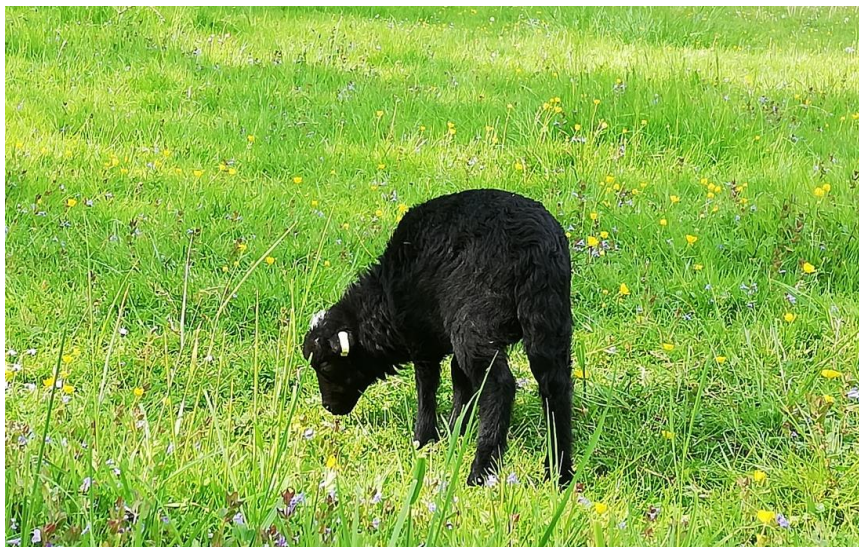


Figure 5 : Mouton qui éco-pâturage allée de la Grotte

Depuis 2023, cinq sites sont éco-pâturés. On trouve : deux vaches bretonnes pie rouge et six moutons Ouessant allée de la Grotte, trois chèvres des fossés rue du Fort, deux moutons Ouessant rue Gundhart, six chèvres des fossés au Fort de Villiers et trois moutons Ouessant boulevard Paul Pambrun. Cette transformation écologique de la gestion des espaces verts de la Ville a un impact bénéfique non seulement pour la biodiversité mais également pour limiter les coûts d'entretien.

- **Installation d'une brigade environnementale au Bois Saint-Martin**

Le Bois Saint-Martin et ses 280 hectares sont protégés par un **arrêté préfectoral de protection de biotope** depuis 2006 afin de **protéger la biodiversité présente** (oiseaux, reptiles, amphibiens, plantes...). Un arrêté de protection de biotope implique un règlement d'usage spécifique de la zone protégée : circulation piétonne uniquement, zones clôturées laissées en libre évolution, cueillette interdite etc. Afin de faire respecter le règlement intérieur du Bois, la Ville, la Préfecture de Police de Seine Saint-Denis et Île-de-France Nature (agence des espaces verts de la Région, propriétaire des surfaces classées du bois), travaillent à **l'installation d'une brigade environnementale** sur site.

En 2023, deux conventions ont été signées : la première entre la Commune et la Préfecture de Police afin de régir l'occupation du site par la brigade et la seconde entre Île-de-France Nature et la Préfecture de Police afin de statuer sur les pouvoirs de police de l'unité. Les conventions prévoient

l'installation d'une unité équestre territoriale composée de 5 chevaux et 10 officiers de la Police Nationale. Les missions de cette unité incluent : **le respect du règlement intérieur, la mise en place d'actions de prévention, l'accueil du public et la gestion de problèmes délictuels le cas échéant**. Les policiers sont habilités à dresser des procès verbaux, ce que la brigade d'Île-de-France Nature ne pouvait faire jusque-là. L'unité pourrait être amenée à intervenir en dehors du Bois Saint-Martin dans le cadre du respect de l'ordre public, par exemple lors d'événements spécifiques.

Les travaux ont démarré cette année afin de pouvoir installer cette unité sur la partie du Bois qui appartient à la Ville. Les choix d'aménagement ont été faits dans une logique de sobriété afin de **limiter les impacts du chantier sur la biodiversité ainsi que sur les sols**. Les écuries sont aménagées dans un bâtiment existant et réhabilité à cette fin. L'unité est accueillie dans un bâtiment modulaire choisi pour son impact limité sur l'environnement : le bâtiment dispose de fondations sur pieds qui évitent l'artificialisation du sol et facilitent la réversibilité de l'occupation de terrain. Ces aménagements ont été livrés courant 2024. L'unité équestre territoriale est dors et déjà opérationnelle sur le Bois depuis juin 2023 au rythme de trois présences hebdomadaires.

En parallèle, Île-de-France Nature poursuit son rôle d'animateur de cet espace en proposant, par exemple, des sorties nature avec des associations, des randonnées, des courses pédestres sur le Bois Saint-Martin et les bois voisins concernés par l'arrêté de protection de biotope (forêt de Célie et bois de la Grange). En 2024, 27 animations ont été proposées gratuitement, avec par exemples une sortie « A la recherche d'indices pour reconnaître les arbres de la forêt » et une animation sur « Les oiseaux sédentaires et les hivernants ».

Le 25 septembre 2024 la Ville s'est associée à IDF Nature dans le cadre de leur événement « Tous en Forêt ». Le service Arbre Paysage et Biodiversité et le Pôle préservation de la Biodiversité et du Paysage ont animés un stand sur le thème de la forêt avec notamment des tests de reconnaissance des feuilles d'arbres et des empreintes des animaux de la forêt. L'occasion de présenter aux noiséens présent le projet d'Atlas de la Biodiversité Communale.



Figure 6 : Stand de la ville à l'occasion de l'événement « Tous en forêt » d'IDF Nature

- **Jalonnement piétonnier à la découverte des poissons de la Marne**

En 2024, la ville a travaillé avec le SIAAP sur la création d'un jalonnement piétonnier qui a pour objectif de mettre en valeur les 39 espèces de poissons que l'on peut retrouver dans la Marne. Ainsi, un cheminement a été imaginé le long des bords de Marne de la ville par les services de la ville. Le SIAAP est en charge de la conception et de l'impression des panneaux pédagogiques et des macarons qui identifieront les poissons et la ville de la pose.

2.2. Préserver l'arbre en ville, un allié en contexte de changement climatique

- **Des outils administratifs et réglementaires au service de l'arbre**

Forte d'un patrimoine arboré de 19 414 arbres (hors Bois Saint Martin), la commune s'est dotée d'un dispositif de préservation et de protection : « **le barème de l'arbre** », destiné à évaluer financièrement la valeur d'un arbre de manière à prévoir un système de sanctions en cas de dommages volontaires ou involontaires effectués sur un arbre. Le 30 novembre 2023, le Conseil Municipal a voté l'adoption du barème de l'arbre du Département de Seine-Saint-Denis pour les arbres du domaine public de Noisy-le-Grand. Ce barème a été adopté le 11 juin 2020 par le Département dans le cadre de son Plan Canopée, accessible librement sur son site Internet : <https://ressources.seinesaintdenis.fr/Les-outils-du-Plan-Canopee>. Il s'agit d'un dispositif local, moderne, intégrant les difficultés d'aménager et de maintenir des trames vertes dans un territoire urbain. Le texte a été produit avec la vocation d'être décliné par les collectivités locales du département.

Le barème de l'arbre fait suite à la Charte de l'arbre élaborée en 2021. Ce premier outil permettait de sensibiliser, de planifier et de gérer de la strate arborée. La Charte rappelle les multiples **services écosystémiques** que rend l'arbre en ville. Il fait partie intégrante du quotidien des Noiséens, il absorbe les polluants présents dans l'air, séquestre du carbone et produit de l'oxygène, facilite l'infiltration des eaux pluviales, délimite les espaces, borde les voies de circulation, et embellit le cadre de vie. Les arbres plantés aujourd'hui seront les arbres adultes des générations futures. Il est donc très important de planter « **le bon arbre au bon endroit** », de protéger le patrimoine arboré existant, et de réfléchir à son renouvellement dans un contexte de réchauffement climatique. La Charte de l'arbre est accessible librement sur le site de la Ville.

Dans le cadre d'une meilleure connaissance du patrimoine arboré, la commune procède à un **inventaire des arbres** de son territoire depuis 2020. Ces données sont des préalables importants pour la gestion de la strate arborée, le suivi des plantations ainsi que la mise en place de systèmes de protection adaptés.

- **Des forêts urbaines pour renforcer la strate arborée de la commune**

La Ville s'est engagée en 2023 dans la création de plusieurs forêts urbaines d'ici 2026 : rue Général Morand, rue de la Butte Verte et le long de la voie ferrée rue du Dr Ménard (cf. vue 3D ci-après).



Figure 7 : Localisation des différents projets de forêts urbaines, Fieldwork Architecture 2023

Ce programme ambitieux a pour objectif de contribuer à la **résilience des milieux urbains** face aux défis écologiques. Les **îlots de fraîcheur** créés contribueront à l'adaptation du territoire aux enjeux climatiques grâce à une végétation dense et à une **meilleure infiltration *in situ* des eaux pluviales** des parcelles environnantes. Le **développement de la biodiversité locale** est visé au moyen d'une **diversité d'essences végétales et de strate** ainsi que la **connexion des forêts aux trames vertes, bleues et brunes** existant sur le territoire. Ces îlots de fraîcheur intègrent aussi des **usages sociaux**, ouverts au public et accueillants.

En 2023, le cabinet Fieldwork Architecture a rendu ses études en phase esquisses pour la création de ces **trois forêts urbaines** et les études de sols et les diagnostics ont été réalisés sur chacun des trois sites.

Le 14 septembre 2024, la première forêt urbaine, rue Général Morand, a été inaugurée. Les 8500m² du site ont été aménagés pour conserver les massifs arbustifs, les arbres et des espaces de prairies, afin de protéger la biodiversité présente. 182 arbres, des arbustes et des plantes de sous-bois ont été plantés et près de 900 baliveaux (jeunes arbres) viendront compléter ces plantations à l'automne. Des cheminements ont été créés afin de traverser cette forêt urbaine, dont un chemin PMR et éclairé. Une place pouvant accueillir des animations de quartier et des placettes de rencontre avec des bancs ont été construites à partir de matériaux de réemplois et on y trouve également un caniparc. Le projet représente un budget total de 653 000€.



Figure 8 : Forêt urbaine rue Général Morand

En 2024, la deuxième forêt, rue de la Butte verte (en face du collège Jacques Prévert) est en phase de conception avec des travaux prévus pour 2025. Une subvention de 20 000€ du Département de la Seine-Saint-Denis a été obtenue pour ce projet.

La troisième forêt urbaine, le long de la voie ferrée rue du Dr Ménard, est prévue pour 2026.

La Ville a également une démarche active de **plantation d'arbres** sur l'espace public. Au total 865 arbres ont été plantés depuis 2015, dont 182 arbres au printemps 2024. En plus de leur **qualité paysagère**, le choix des essences répond à un certain nombre de contraintes :

- **l'adaptation au changement climatique** : 62% **d'essences indigènes** adaptées au contexte local et 29% **d'essences méditerranéennes**, adaptées au stress hydrique ;
- les habitats déjà présents sur les différents sites de plantation afin de bénéficier au **développement de la biodiversité** de compléter **l'écosystème naturel** ;
- le potentiel de rafraîchissement urbain en privilégiant la qualité d'ombrage ;
- les besoins **d'entretien limité** à la fois dans une perspective de gestion optimale des coûts et de respect des cycles naturels.

2.3. Mettre en valeur le patrimoine naturel grâce à des démarches participatives et éducatives

- **Une troisième rentrée pour l'aire terrestre éducative de l'école des Coteaux**

La commune de Noisy-le-Grand abrite des **sites remarquables en termes de biodiversité**, (Parc de la butte verte, bois des Yvris, bois Saint Martin, Bords de Marne...). La connaissance et la préservation de son patrimoine naturel constituent donc autant **d'outils pédagogiques et d'opportunités d'apprentissage** que la collectivité tend à développer.

A la rentrée scolaire 2021, la Ville a initié une **aire terrestre éducative (ATE)**, dispositif porté par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), à **l'école des Coteaux**. L'aire terrestre éducative a reçu son label de l'OFB en juin 2022. Une aire terrestre éducative est une zone terrestre de petite taille (parc urbain, friche, zone humide, forêt, rivière, etc...) qui devient le support d'un **projet pédagogique de connaissance et de préservation de l'environnement** pour des élèves du CM1 à la 3^{ème}, leur enseignant et leur référent (un acteur de la sphère de l'éducation à l'environnement). Ce projet entre dans le cadre des **sciences participatives**. Toutes les données collectées en termes de

biodiversité sur la zone étudiée (cf. photo ci-dessous) viendront nourrir la base de données **Vigie-Nature-École du Muséum d'Histoire naturelle**. Ces dernières seront analysées par des chercheurs afin d'évaluer l'état de santé de la biodiversité en France et de mesurer l'impact anthropique sur celle-ci. La participation des écoles à nourrir cette base de données est essentielle, et en retour, les établissements peuvent se voir confier la réalisation de **protocoles scientifiques** ou autres projets pédagogiques.

Chaque année, les élèves d'une classe de l'Ecole des Coteaux sont accompagnés par leur enseignante et des intervenants de l'association des Amis Naturalistes des Coteaux d'Avron (ANCA) pour **étudier la zone et sa biodiversité et décider de manière démocratique d'actions à entreprendre pour la préserver**. Le service vie scolaire et projets éducatifs de la Ville assure la coordination, conjointement à l'inspecteur de l'Education Nationale. D'autres services de la mairie sont également mobilisés pour répondre à des demandes ponctuelles (enlèvement de déchets, taille et débroussaillage, création de signalisation etc.). Le projet représente un coût annuel de 1500€ permettant de financer les interventions de l'ANCA.



Figure 9 : Localisation de la zone de l'Aire terrestre éducative des Coteaux

Tableau 1 : Bilan des trois années du projet Aire terrestre éducative à l'Ecole des Coteaux

Année scolaire	Niveau	Nombre d'élèves	Nombre de séances
2021-2022	CM2	28	10
2022-2023	CE2-CM1	28	7
2023-2024	CM2	25	10)

- **Mettre à disposition les espaces verts de la Ville pour des projets universitaires**

La commune a également noué des partenariats avec des **formations universitaires** afin de servir de **terrain d'enquête à des groupes d'étudiants**. Pendant l'année scolaire 2021-2022, les **mares de la Butte Verte** ont fait l'objet d'un projet tuteuré de l'Ecole du Breuil, école des arts et techniques du paysage rattachée à la Ville de Paris. En 2022-2023, le service de l'Arbre, du Paysage et de la Biodiversité ont suivi deux projets tuteurés issus de partenariats entre l'Ecole du Breuil et l'Ecole Boule : un sur la **place Clément Ader** et l'autre sur la **mare du Bois des Yvris**. Ces projets sont l'occasion pour les étudiants d'appliquer leurs connaissances à des cas concrets tels que formulés par des commanditaires et de se mettre en contexte professionnel. Les projets contiennent un diagnostic du site (inventaire faunistique et floristique, études de sol, usages sociaux), des propositions d'aménagement et des recommandations de gestion. Les dossiers remis à la Ville constituent une matière intéressante pour des avant-projets potentiels.

En 2024, le pôle Préservation de la Biodiversité et du Paysage a accueilli 2 alternants. Leurs mémoires de fin d'étude portaient sur **le réaménagement de la Place du Repos et la création d'une forêt urbaine au niveau de la rue Jean Mermoz**.

- **Des jardins partagés pour favoriser un lien à la terre en milieu urbain**

La Ville favorise également l'installation de **jardins partagés** sous forme associative. Aujourd'hui, ce sont **trois associations** qui bénéficient de l'usage de terrains de la Ville : Cultiver ensemble, Cœur de forêt et la ferme Rainbow. Ces jardins partagés sont autant d'occasions de construire collectivement des potagers en agriculture urbaine, d'innover, et d'expérimenter. Les associations se destinent également à faire de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement sur le territoire.

La ville va mettre à disposition d'une association en y associant les habitants de l'éco quartier, une parcelle de 900 m² dont 800 m² cultivable au parc des oiseaux, promenade de la pie bavarde.

La Ville propose aussi 65 parcelles de jardins familiaux réparties sur deux sites : 25 en bords de Marne (rue du Président Masaryk) et 40 dans le quartier de la Grenouillère. Les 20 parcelles présentes dans le quartier des Hauts-Bâtons ont été déplacées dans le quartier de la Grenouillère afin de permettre des travaux dans le cadre du projet Noisy pôle Gare. 20 parcelles supplémentaires ont également été créées dans ce nouvel espace pour un budget total de 540 000€. Les travaux ont été réalisés entre septembre 2023 et février 2024 et le site a été inauguré par Mme le Maire le 13 juin 2024. A cette occasion, la ville a offert des plantes potagères à chaque jardinier des jardins familiaux.

3° L'aménagement durable

De quoi parle-t-on ?

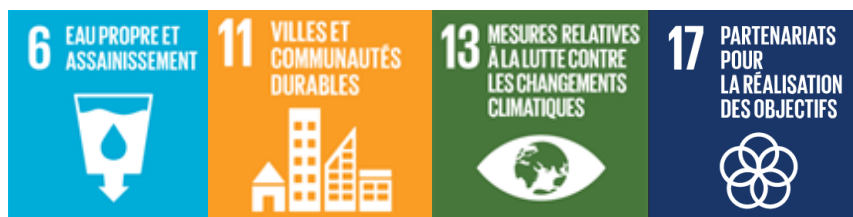
Les opérations d'aménagement durable sont un moyen d'action essentiel à la fois pour garantir un **cadre de vie de qualité aux habitants** et pour anticiper **l'adaptation des territoires au changement climatique**. Elles s'inscrivent ainsi dans la définition du développement durable inscrite dans le droit français : la prise en compte des générations futures.

L'aménagement relève de politiques de coopération territoriale afin de définir des objectifs communs, des interconnexions et des équilibres, tel qu'en témoignent les documents d'urbanisme : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET ou SDRIF pour l'Ile-de-France), Schéma de cohérence territoriale (SCOT), Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLU-i), Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMHH), Plan de mobilité Ile-de-France...

Plusieurs lois illustrent les ambitions en matière de développement durable :

- la loi de transition énergétique pour la croissance verte en 2015 impliquant des normes sur les performances énergétiques des bâtiments ;
- la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 qui redéfinit les compétences collectivités territoriales ;
- la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique qui impacte l'urbanisme et la production de logements, etc.

Pour quels objectifs de développement durable ?



3.1. Anticiper la rénovation urbaine pour répondre aux enjeux sociaux et environnementaux actuels et à venir

- **Finalisation du plan local d'urbanisme intercommunal (PLU-i) par le territoire Grand Paris Grand Est**

Une seconde version du **plan local d'urbanisme intercommunal**, débuté en 2018, a été arrêtée par l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est en décembre 2023. Ce travail de plusieurs années relève d'une **coopération territoriale** afin de définir et de réglementer des **objectifs de développement urbain communs et partagés**.

Afin de respecter la cohérence des strates administratives, le PLU-i doit être compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale de la Métropole du Grand Paris, approuvé au Conseil Métropolitain du 13 juillet 2023, lui-même compatible avec le Schéma Directeur de la Région Île-de-France dont l'élaboration est en cours.

Le PLU-i se compose aujourd'hui de quatre pièces hors annexes. Le rapport de présentation, rappelle les diagnostics réalisés préalablement à l'élaboration du plan. Le projet d'aménagement et développement durables (PADD) constitue la pièce 2.

Le PADD se compose de 4 axes :

- Un socle écologique comme préalable au projet territorial ;
- Un territoire de projets, actifs et innovants, qui affirme sa place dans la Métropole ;
- Un territoire de la proximité et de la qualité du cadre de vie ;
- Un territoire de la santé environnementale.

Le PADD est consultable sur le site Internet du Grand Paris Grand Est : <https://www.grandparisgrandest.fr/fr/le-plan-local-durbanisme-intercommunal>.

La troisième partie du PLUi regroupe les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), de deux types : des OAP thématiques (traitant du socle écologique et de la santé environnementale, des mobilités, et de l'habitat) et des OAP sectorielles (concernant des zones géographiques déterminées).

Enfin, le dernier volet du PLU-i contient le règlement, à savoir toutes les prescriptions opposables.

En lien avec le Plan Climat Air et Energie Territorial et Santé adopté par Conseil de Territoire du 29 juin 2021, le PLU-i se veut **d'anticipation environnementale** de manière à encourager la résilience des espaces urbains face à la crise climatique sur la base des données environnementales projetées à l'horizon 2050. Il repose sur trois principes socles (**Citoyens, Sols, Matières**) et une méthodologie progressive (**Programmation Ecologique, Programmation Urbaine d'Anticipation et Conception Bioclimatique Avancée**).

Le PLUi est entré en 2024 dans sa phase finale. Après la période de consultation des personnes publiques associées qui s'est déroulée au printemps, l'enquête publique a permis de recueillir les observations des citoyens du territoire. La commission d'enquête ayant rendu son rapport, le

document a été approuvé en décembre 2024 par le Conseil de Territoire afin de devenir opposable début 2025. Son approbation coïncidera avec un nouveau seuil d'émission carbone maximale pour les bâtiments neufs en janvier 2025.

- **Un projet partenarial pour redynamiser le Mont d'Est**

Le quartier du Mont d'Est incarne l'une des opérations pionnières de la ville nouvelle de Marne la Vallée, héritage des années 1970. Ce quartier d'affaire de l'Est parisien réunit des commerces, des bureaux et des logements selon les principes de l'urbanisme de dalle.

Cependant les dysfonctionnements engendrés par la déconnexion des dalles piétonnes, le vieillissement des espaces publics, l'obsolescence des bureaux, l'effet îlot de chaleur urbain généré par les espaces publics bétonnés et l'accélération non maîtrisée des mutations du tissu tertiaire, menacent l'avenir du site. Dans ce contexte, la Ville porte un ambitieux projet de rénovation et de restructuration du Mont d'Est. Le réaménagement de l'esplanade de la Commune de Paris et l'implantation d'une ferme urbaine sur la dalle Gustave Courbet constituent des projets préfigurateurs de la métamorphose engagée sur le quartier d'affaires.

Afin de mettre en cohérence les réflexions urbaines engagées et à venir, la Ville, l'Etat, la Métropole du Grand Paris, la Région Ile-de-France, l'EPT Grand Paris Grand Est, la Banque des Territoires, l'EPFIF, EPAMARNE, la SPLA-IN Noisy Est et la SOCAREN ont signé le 10 mai 2023 le Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) du Mont d'Est. Le 11 septembre 2024, un premier avenant au PPA a été signé afin d'intégrer de nouveaux signataires privés et acteurs incontournables du quartier : KLEPIERRE, Carrefour Property et le groupe RATP. Le programme d'études a ainsi été porté à 2,4 M€ cofinancés entre les différents partenaires publics.

A travers le contrat du PPA, les signataires s'engagent à :

- Contractualiser sur la mise en place d'une gouvernance partagée pour la mise en œuvre d'un projet complexe
- Partager les mêmes ambitions stratégiques et s'engager dans une réflexion commune pour le devenir du quartier du Mont d'Est
- Permettre la bonne coordination des projets en cours et à venir en veillant au partage des informations et à la concertation des signataires préalablement aux décisions déterminantes
- Mutualiser les outils et les moyens financiers dont ils disposent pour accompagner la réalisation des différentes actions du PPA.

Un ambitieux programme d'études (urbaines, environnementales, foncières, programmatiques...) a été engagé et se poursuivra sur toute l'année 2024 et 2025 en vue de définir un Plan Guide permettant le passage à un PPA opérationnel en 2026. Parmi les grandes orientations issues de l'étude stratégique préalable rendue fin 2023, une stratégie d'animation du PPA a été mise en place à travers des actions en urbanisme transitoire visant à activer des sites « déclencheurs » en préfigurant de nouveaux usages. Une importante démarche de concertation a également été engagée depuis septembre 2023 afin de recueillir les attentes des différents usagers du quartier et les intégrer bien en amont de la définition des scénarios. Celle-ci s'appuie notamment sur l'animation du « Club Destination Mont d'Est » qui réunit environ 190 inscrits invités à participer à différents ateliers et recevant régulièrement une newsletter d'information.

3.2. Définir des ambitions fortes dans les projets d'aménagement

Améliorer la gestion des eaux pluviales est un enjeu important pour un territoire comme Noisy-le-Grand, exposé à la fois à des risques climatiques d'inondation et de canicules. Une infiltration de l'eau *in situ* joue un rôle important sur le rafraîchissement urbain et la réduction du ruissellement. De plus, cela permet de diminuer les coûts d'entretien liés aux réseaux de traitement des eaux pluviales. Aménageur très actif sur le territoire noiséen, la SOCAREN (Société publique locale d'aménagement de rénovation et d'équipement de Noisy-le-Grand) est liée au syndicat de rivière Marne Confluence par un contrat d'actions trames verte et bleue. Celui-ci concerne 4 opérations développées par la SOCAREN :

- L'Ecoquartier Ile-de-la-Marne
- La ZAC Maille Horizon Nord
- L'Esplanade de la Commune de Paris
- Les Bas-Heurts

Les objectifs de ce contrat sont :

- La restauration du milieu naturel et le suivi du Schéma régional de cohérence écologique par la **restauration ou la création de zones humides**
- La **maîtrise des ruissellements urbains** par la déconnexion des pluies courantes du réseau d'assainissement et par la création d'espaces verts

En mai 2022, la SOCAREN a présenté sa stratégie pour les Bas-Heurts en matière de gestion alternative des eaux de pluie au comité de pilotage du syndicat de rivière Marne Confluence réunissant l'ensemble des partenaires locaux dont l'EPT Grand Paris Grand Est, l'Agence de l'Eau, la Région IDF et la DRIEE. Cette présentation a permis de mettre en évidence la culture en matière de gestion des eaux développée par la ville au fil du temps et des opérations d'aménagement. Cette culture est assise sur la systématisation de la **gestion des eaux pluviales à ciel ouvert**, la **diversification des techniques alternatives** des eaux de ruissellement et la **densification des strates végétales** grâce à une montée en compétence des services gestionnaires.

Depuis cette présentation, la ZAC des Bas-Heurts a obtenu une subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie de plus de 100 000 € pour l'exemplarité de son projet en matière de gestion des eaux pluviales. Les travaux de réseaux se sont poursuivis dans la ZAC en 2024 pour la mise en place d'un réseau séparatif eaux usées/eaux pluviales et le renouvellement complet du réseau vieillissant de la rue des Aulnettes. De plus, la réalisation des premières noues allée des fruitiers a été réalisée fin janvier 2024.

Sur la ZAC de l'Ecoquartier Ile-de-la-Marne, le **réseau de gestion alternative des eaux de pluie** est finalisé. La SOCAREN a réalisé la structure du réseau de **noues d'infiltration**, de **stockage et de transport** du secteur dit du « coteau » de la ZAC et Promenade de la Pie Bavarde. La seconde phase du parc a été aménagée pour créer des zones d'expansion en cas de crue de la Marne.



Figure 10 : Noues d'infiltration à l'Ecoquartier Ile de la Marne

Les bassins de rétention sont également des éléments importants de la stratégie de gestion des eaux pluviales. A ce titre, le projet de **requalification de l'Esplanade de la commune de Paris**, comprenant le lac du SK, vise à créer une grande place urbaine et paysagère à ciel ouvert au cœur du Mont d'Est.



Figure 11 : Visuels programmatiques de l'Esplanade de la commune de Paris (source : SOCAREN)

Le projet consiste à :

- **Désimperméabiliser et restaurer la biodiversité** par l'intégration d'espaces plantés en pleine terre sur l'esplanade et des jardins suspendus en périphérie ;
- Revitaliser le lac du SK pour lui conférer une **fonction écologique et phyto-épuratrice des eaux pluviales** ;
- Contribuer à **l'adaptation du territoire au dérèglement climatique** ;
- Déconstruire l'urbanisme de dalle pour **désenclaver le quartier du Mont d'Est** ;
- Révéler et **mettre en valeur l'accès au RER** directement depuis la place ;
- Impulser **une dynamique locale** par la création de commerces de proximité et d'espaces publics capables d'accueillir des événements sociaux et culturels ;
- Reconvertir la ligne de métro désaffectée SK en un **tiers-lieu culturel** et faire de l'Esplanade un lieu de destination pour le Grand Paris.

Pour ses ambitions environnementales, le projet a été lauréat de l'appel à projet Nature 2050 et a reçu à ce titre un soutien financier à hauteur de 500 000 €. Les travaux ont débuté à l'automne 2023, les travaux de démolition se sont poursuivis en 2024.

La phase de déconstruction de la dalle R+1 et des anciens commerces est presque terminée. Les protections des arbres remarquables ont été mises en place conformément aux recommandations d'un bureau d'études techniques spécialisé. La phase de déconstruction s'est concentrée sur le tri des déchets. Cette phase s'est effectuée à l'aide d'une pelle mécanique pour le tri de déchets lourds, puis d'un tri manuel pour le curage des commerces.

Plusieurs types de bennes ont été assignés aux travaux pour optimiser le tri et l'évacuation dans les lieux adéquats.

Les travaux de voirie, réseaux divers (VRD) et de génie civil pour le Socle NORD ont commencé en fin de l'année 2024.

En 2024, la SOCAREN a réalisé une expertise écologique du site afin d'évaluer la biodiversité en présence, sur les bassins renaturés d'une part, et sur la dalle à démolir d'autre part. Il ressort de cette étude une faible diversité faunistique et floristique avec la présence principale d'espèces adaptées au milieu urbain – à l'exception du taxon avifaunistique. Les enjeux pour les groupes des oiseaux sont en effet de niveau Moyen à Assez fort, avec la reproduction sur site ou aux abords de cinq espèces patrimoniales : la Bergeronnette grise, le Moineau domestique et aux abords, le Martinet noir (nichent sur le bâti), le Chardonneret élégant et le Verdier d'Europe (nichent dans les arbres dans et / ou aux abords de l'aire d'étude). Ces enjeux sont à préserver ou favoriser (mise en place d'habitats de substitution) et un suivi ponctuel, par exemple tous les cinq ans jusqu'en 2050, est envisagé pour suivre leur évolution.

En parallèle, dans le cadre de l'appel à projet Nature 2050, des paramètres environnementaux de suivi ont été définis. A ce titre, la température a été mesurée à différents endroits du site durant une semaine en juin 2024. La flore et certains insectes ont également été observés. L'objectif est de faire des comparaisons avant/après le réaménagement de cet espace et de suivre l'évolution de ses paramètres jusqu'en 2050.

- **Des nouveaux quartiers exemplaires pour la ville**

Le quartier des Bas-Heurts a vocation à devenir le trait d'union entre deux quartiers monofonctionnels hérités de la seconde partie du XX^e siècle : le Mont d'Est et le tissu pavillonnaire des bords de Marne.

Le quartier des Bas-Heurts est reconnu **Quartier Durable Francilien** niveau Argent (conception) depuis 2023. Le 17 novembre 2023, le projet a également été désigné lauréat de l'appel à projet organisé par la Région Île-de-France « **100 Quartiers Innovants et Ecologiques** ». Cet appel à projet permet également de consolider le projet d'aménagement grâce à une subvention de 1,2 M€ contribuant à financer le parc (allée des fruitiers), les futures voiries du projet et l'éclairage public intelligent.

La question de la densité est au cœur de la **démarche de concertation des riverains**. Elle y est abordée sous l'angle de l'insertion urbaine réelle et perçue vis-à-vis de l'existant. Elle s'appuie sur un processus inédit de dialogue avec les riverains : diagnostic en marchant, ateliers de concertations sur les espaces publics, prescriptions environnementales, participation de l'association de quartier au jury d'attribution des lots, présentation des projets aux riverains avant le dépôt des permis de construire, etc.

Les ambitions portées par la Ville dans le cadre du réaménagement du quartier des Bas-Heurts sont les suivantes :

1. Poursuivre le travail de couture urbaine initié dans le cadre du projet Maille Horizon Nord en reconstituant un tissu urbain cohérent entre le secteur ville nouvelle au sud et les quartiers pavillonnaires des bords de Marne au Nord
2. Étirer le parc de Maille Horizon Nord vers la Marne, en proposant une promenade végétalisée centrale, travaillée en séquences successives et singulières avec des supports d'usages variés, et donnant la part belle à la marche
3. S'appuyer sur le patrimoine arboré et la présence historique des jardins pour développer une identité propre de paysage jardiné et de vergers développée dans les espaces publics et privés
4. S'inscrire dans un processus de concertation continu afin d'élaborer un projet d'aménagement courtois vis-à-vis des riverains, que ce soit en termes de prise en compte des pavillons existants ou de limitation des nuisances liées au chantier
5. Dépasser les standards de la promotion immobilière en matière d'impact environnemental du projet

Focus sur la gestion durable des chantiers et la maîtrise des nuisances :

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des Bas-Heurts, la montée en charge progressive des chantiers au cours de l'année 2024 impacte la qualité de vie des riverains, notamment en termes de nuisances sonores. Afin de suivre plus efficacement le respect de la Charte Chantier à Faibles Nuisances que doivent respecter chaque intervenant, il apparaît nécessaire de mesurer objectivement ces nuisances et de veiller au respect des règles en vigueur sur la ZAC et à la tranquillité des habitants.

La SOCAREN, en sa qualité d'Aménageur de la ZAC des Bas-Heurts, a déployé en septembre 2024 un réseau de capteurs de surveillance des nuisances sur les zones les plus exposées aux travaux, afin d'assurer un suivi continu et précis des impacts générés par les activités de construction. Ces capteurs permettront de collecter des données objectives qui seront utilisées pour ajuster, les modes opératoires des entreprises intervenantes, en vue de minimiser les nuisances pour les habitants et justifier, dans le cas échéant, l'application de pénalités financières pour non-respect de la charte.

Ces données permettront également d'alimenter la newsletter trimestrielle qui formulera un bilan des nuisances sur le trimestre écoulé et permettra aux riverains d'anticiper les prochaines phases de travaux potentiellement impactantes (planning des nuisances). L'installation de ces capteurs s'inscrit dans une démarche de transparence et de dialogue avec les riverains, permettant un suivi en temps réel des nuisances et un accès à ces données via des outils de communication adaptés.

La **dimension participative** du projet des Bas Heurts se traduit également à l'échelle du programme immobilier, notamment à travers l'opération d'accession sociale à la propriété **M6.1** (41 logements vendus en Bail Réel Solidaire). La conception du projet est développée en association avec une partie des futurs habitants. Ce programme est développé par deux maîtres d'ouvrages spécialisés : Coopimmo, spécialiste francilien de l'accession sociale à la propriété et CPA-CPS, promoteur spécialisé dans l'habitat participatif.

L'année 2024 a été marquée par le lancement de la démarche avec les habitants. Un appel à projet lancé par la Ville, la SOCAREN et la Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement de la Seine-Saint-Denis (**CAUE 93**) fin 2023 a permis la constitution d'un 1^{er} groupe d'habitants. En 2024, ces habitants ont contribué au choix de l'architecte du projet, dans le cadre d'un appel d'offre organisé par la Maîtrise d'Ouvrage. L'architecte **AQMA** a été désigné maître d'œuvre du projet sur la base de ses références et de la méthodologie envisagée de travail avec les habitants. Le projet est aujourd'hui engagé dans la démarche Bâtiment durable francilien et vise un niveau **Bronze**.

Avancement des projets de construction

Le 1^{er} programme de la ZAC des Bas Heurts a été livré au cours du 1^{er} trimestre 2024. Il s'agit du programme mixte M1 comprenant 60 logements en accession libre, 50 logements locatifs intermédiaires et 1 commerce à RDC de 226 m².

Ce programme est labellisé NF Habitat HQE, RT2012-20%, biosourcé niveau 2.

L'énergie est produite par une chaufferie centrale alimentée par la biomasse (et appoint gaz).

La SOCAREN a accompagné la livraison du projet par la réalisation de premiers éléments du futur espace public, avec notamment la 1^{ère} phase de l'allée « courbe » de la promenade plantée en béton bas carbone ainsi que les noues végétalisées qui bordent le lot M1. Ces aménagements paysagers permettent de collecter et d'infiltrer les eaux pluviales.



Figure 12 : Lot M1 et 1ère phase de l'allée courbe (béton bas carbone)



Figure 13 : Perspective du projet

Au cours de l'année 2024, le programme d'habitat social **ILOW** développé par CDC Habitat (M3.1) a obtenu son permis de construire et s'engage désormais dans une phase opérationnelle de réalisation. Il s'agit d'un programme immobilier pilote pour la ZAC en matière de performance énergétique et de maîtrise des charges, grâce à une enveloppe très performantes (proche du niveau passif) fondée sur une isolation innovante et biosourcée : le bloc de chanvre compressé enduit à la chaux. Le programme ILOW est le 1^{er} projet des Bas Heurts à obtenir un niveau de reconnaissance **Bâtiment durable francilien niveau Argent**.



Figure 14 : Principe innovant des blocs de chanvre du programme immobilier ILOW

Les engagements sociaux et environnementaux des projets d'aménagement se retrouvent sur les autres ZAC de la Ville tels que l'Ecoquartier Île de la Marne et Maille Horizon Nord.

L'Ecoquartier Île de la Marne a été conçu comme une opération pilote de l'ambition environnementale de la Ville en matière d'aménagement. L'Ecoquartier est labellisé Ecoquartier "étape 2" par le ministère de la Transition écologique et bénéficie d'un soutien financier de la Région Île-de-France à hauteur de 2,4 M€ dans le cadre du dispositif 100 Quartiers Innovants et Ecologiques.

Une des principales caractéristiques du projet est le **recours massif au bois** comme matériaux de construction avec pour l'ensemble des programmes immobiliers une part de bois d'au moins 75% (hors infrastructure et second œuvre). Autre trait remarquable, le futur quartier Île-de-la-Marne est raccordé au **réseau de chaleur géothermique** de Neuilly-sur-Marne, garantissant un approvisionnement en chaleur renouvelable. En 2022, deux opérations immobilières ont été livrées et deux autres ont été livrées au 1^{er} trimestre 2024. En amont des livraisons, la SOCAREN, en charge du projet, effectue des **audits environnementaux** afin de vérifier que les exigences environnementales de la ZAC ont bien été respectées dans la réalité d'exécution des chantiers.

Les espaces publics du quartier **Maille Horizon Nord** ont la spécificité d'être l'aboutissement d'une **démarche de concertation** associant le collège et le lycée international et la RATP. L'objectif est notamment de traiter au mieux l'**enjeu d'accessibilité** de ce quartier qui se développe le long d'une pente sphérique. La vision portée par l'équipe depuis les prémises du projet a été celle de créer à Maille Horizon Nord un quartier équitable, où chacun puisse se mouvoir, et durable, respectant des objectifs environnementaux. C'est dans cette optique qu'ont été conçus l'Esplanade Magellan (inauguré le 7 octobre 2023) et le parc Louis Antoine de Bougainville.

3.3. Rafrâichir la ville grâce à de nouveaux espaces verts aux usages multiples

- **Finalisation des travaux du lac des Mares-Dimanches**

Après un appel à idées lancé en 2018 et une phase de concertation débutée en août 2019, la ville a commencé en septembre 2021 les travaux d'aménagement du lac des **Mares-Dimanches**. Les nouveaux espaces publics y sont aménagés afin d'amener **une reconquête du site par les habitants** en apportant des **usages variés conviviaux et attractifs**, de loisirs, permettant des échanges intergénérationnels, la détente et la contemplation :

- "la Berge Nord" : création d'une entrée valorisant le parc par un espace monumental planté rétablissant un contact direct avec l'eau ;
- "la Berge Sud" : développement d'équipements favorisant les sports urbains (skate parc, city parc...) ou la contemplation (solarium, banc)
- "la Berge Ouest" : implantation d'un espace polyvalent (pique-nique, détente, boulodrome) pouvant accueillir des manifestations événementielles ;
- "la Berge Est" : aménagement de cheminements piétons transversaux reliant la rue du Dr Sureau et ouverts sur des perspectives visuelles.

Depuis le mois de juillet 2022, les abords du lac ont progressivement ouvert au public selon l'avancée des travaux. On y trouve des aménagements pour le sport urbain, une « école des bois », des promenades, des plateformes sur les berges du lac... Le projet représente un budget total de 10 825 000€, pour lequel la Ville a obtenu un financement d'1 million d'euros de la part de la Métropole du Grand Paris ainsi qu'une subvention de 220 000€ de la part de la Région Île-de-France au titre de son Plan Vert Biodiversité. L'inauguration du Lacs des Mares-Dimanches s'est tenue dimanche 23 juin 2024.

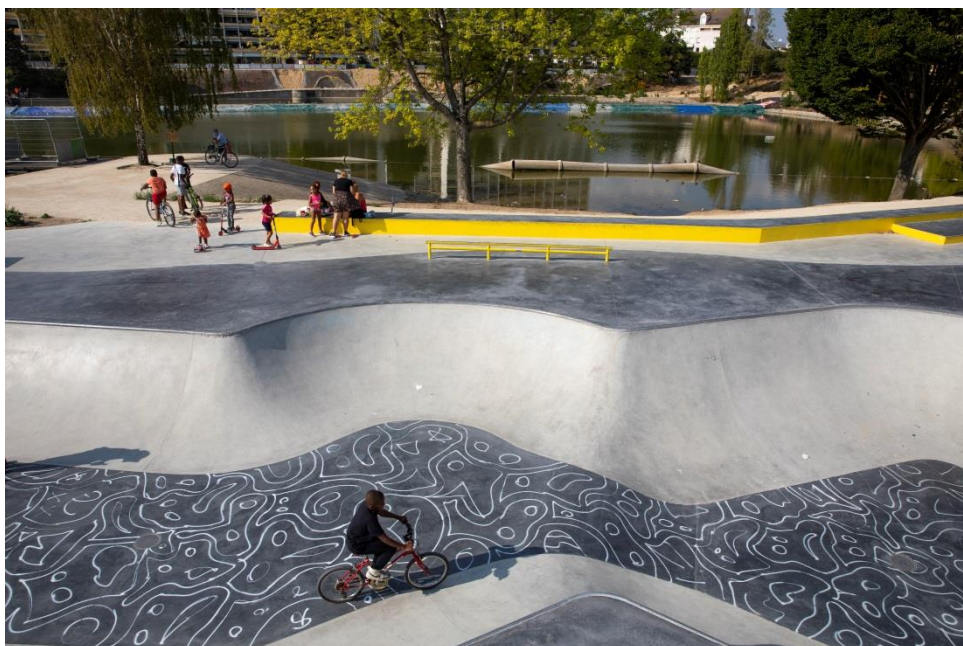


Figure 15 : Ouverture du skate-park du Lac des Mares Dimanche

- **Le square de la Terrasse : redécouvrir un espace vert peu connu**

Le square de la Terrasse situé dans le quartier Rive Charmante, entre le boulevard Paul Pambrun et la rue de la terrasse, est un espace plutôt confidentiel. Le réaménagement du square a pour objectifs de participer à l'augmentation de l'offre en matière d'espaces verts de la Ville en mettant en valeur le lieu, de permettre à une large population de se l'approprier en proposant des **usages mixtes** (jeux pour enfants, caniparc, terrain de boule...) et d'assurer la **continuité piétonne** depuis le parc de la mairie.

Grâce à la **plateforme de concertation citoyenne** « Mes idées pour Noisy », les aménagements suivants ont été retenus :

- deux aires de jeux pour les enfants, une pour les 3-6 ans et une pour les 4-10 ans,
- une aire de détente incluant des tables de pique-nique, des transats et de brumisateurs,
- un terrain de pétanque,
- un parc canin doté de distributeur de sacs et d'une fontaine,
- une zone d'escalade.

Grâce à des prairies fleuries, des plantations d'arbres et d'arbustes d'essences locales, le square constitue un lieu de détente et de loisirs, et un espace à l'esthétique paysagère soignée qui favorise le développement de la biodiversité. Les travaux ont débuté en juillet 2022 et le square a été livré en juin 2023.

- **La réouverture du Fort de Villiers**

Le Fort de Villiers, propriété de la Commune, est **un site militaire construit entre 1878 et 1880** appartenant à la seconde ceinture défensive de Paris. Fermé à tout usage depuis 2009, la Commune a souhaité l'ouvrir en partie aux habitants en créant en 2022 une **promenade au sein des espaces végétalisés du site**, jalonnée de panneaux autour de **l'histoire, l'architecture et la biodiversité du**



site, et permettant également la découverte visuelle des parties bâties du site, toujours inaccessibles au public en l'état. Accessible à tous dans sa partie basse, cette promenade emprunte l'axe stratégique de **circulation du fort**. Ponctuée de « traverses-abris » (petits ouvrages servant au stockage des munitions), elle dessert les caponnières (chemin enterré qui permet le passage d'un ouvrage à l'autre) par des passages couverts.

La construction de cette promenade a nécessité de nombreux travaux d'aménagement permettant de recevoir du public en toute sécurité. Le fort de Villiers est un espace boisé classé et fait partie du plan local d'urbanisme avec des conditions d'aménagement spécifiques. L'équipe du service Études et Conception espaces publics, a ainsi privilégié l'utilisation de matériaux naturels et a travaillé conjointement avec le

service de l'Arbre, du Paysage et de la Biodiversité pour préserver les espèces animales et végétales du site. On retrouve ainsi, sur le parcours du Fort de Villiers, trois panneaux ludiques sur la faune et la flore présentes sur le site.

La promenade est désormais ouverte tous les jours, selon les modalités d'ouverture des autres parcs et jardins municipaux.

Figure 16 : Aménagement du Fort de Villiers, 2022

- **Le parc des Oiseaux sur les bords de Marne**

Le parc aux oiseaux est un espace vert d'une surface totale de 5,6 ha dont les 2/3 ont été livrés en 2021 dans la ZAC de l'Ecoquartier Ile de la Marne.



Figure 17 : Ouverture du Parc des Oiseaux, 2022

4° Une ville pour tous les âges et solidaire

De quoi parle-t-on ?

Le Code de l'action sociale et des familles instaure, depuis 2000, « la lutte contre la pauvreté et les exclusions » comme un « **impératif national fondé sur le respect de l'égalité digne de tous les êtres humains** » et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la nation ». L'article précise : « elle tend à garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines **de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance** » (article L 115-1, modifié par LOI n°2008-1249 du 1er décembre 2008).

Des lois sont venues renforcer plus spécifiquement les droits des personnes contre tout type de discrimination et d'inégalités.

On peut citer à titre exemple, la loi du 11 février 2005 portant sur l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, qui implique de rendre accessible l'ensemble du service public aux personnes en situation de handicap.

Autre exemple, le 4 août 2014 a été promulguée la loi n° 2014-873 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes fixant 10 axes pris en compte dans le texte (égalité professionnelle et salariale, lutte contre les violences faites aux femmes, la précarité des femmes, les stéréotypes sexistes, le système prostitutionnel etc.).

Pour quels objectifs de développement durable ?



4.1. Lutter contre les exclusions et les discriminations

• Une action sociale communale en réponse aux enjeux de précarité

Afin d'accompagner les ménages les plus précaires, le centre communal d'action sociale (CCAS) met en place un ensemble de mesures. Une **action sociale de proximité**, pour pouvoir toucher plus facilement les Noiséens en situation de précarité, a été développée en 2023 et s'est poursuivie en 2024. Pour rappel, le CCAS a ainsi instauré des permanences dans six maisons pour tous de la ville.

Parmi les mesures mises en place par le CCAS, des **aides financières ponctuelles** peuvent être octroyées sous la forme de **chèques d'accompagnement personnalisé alimentaires** et de **kits d'hygiène**. Cette année en 2024¹, 340 bénéficiaires ont reçu des chèques alimentaires (contre 260 en 2023) pour un montant total de 35 5530 € (contre 30 140 euros en 2023) et une quinzaine de kits d'hygiène ont été distribués. D'autres aides sont accordées : frais d'obsèques, aides aux charges du logement, aide au loyer, aides à l'éducation, prise en charge de nuits d'hôtel en cas de rupture d'hébergement. En 2024, ces aides distribuées sur l'année civile en cours s'élevaient à un montant total de 38 727 € (contre 35 882,61 euros en 2023).

Pour compléter ces aides financières, une conseillère en économie sociale et familiale et une chargée de mission sur les impayés interviennent, l'une auprès des ménages pour un suivi budgétaire renforcé et leur apprendre à gérer au mieux leur budget, l'autre à déterminer les raisons des impayés auprès de la ville et accompagner les ménages à trouver des solutions pérennes à leur difficultés financières.

Le CCAS est présent également au niveau de la **précarité énergétique**. En plus de sa participation à la distribution des kits énergie, une enveloppe de 53 000€ a été allouée par le conseil départemental au CCAS pour accompagner le règlement des **factures énergie (en 2023, cette aide était de 63 000 euros)**, à ce jour 44 118 € ont été distribués. En partenariat avec VEOLIA, le CCAS octroie également des aides sur les **factures d'eau**. L'enveloppe est de 18 750€.

De plus, CCAS est très présent sur la **précarité dans le logement** avec deux actions principales :

- des commissions d'impayés de loyer avec les bailleurs (au nombre de 7 en 2023), la CAF et la circonscription afin de prévenir les impayés de loyers et les expulsions. Après une année d'existence, les CLIL ont permis d'étudier 201 dossiers de famille. 70 % ont repris le paiement des loyers, 84 % ont pu mettre en place un plan d'apurement et 85% ont pu faire un versement sur leur dette. 4 nouveaux bailleurs ont souhaité intégrer notre CLIL en 2024.
- des commissions fonds solidarité logement pour aider les ménages à l'accès au logement ou au maintien dans le logement sous forme de subvention ou de prêt. L'enveloppe est allouée par le conseil départemental.

¹ Chiffres arrêtés au 31 octobre 2024

- **Rendre accessible les lieux publics**

La municipalité poursuit un programme de **mise en accessibilité des lieux publics** dans le cadre de la loi du 11 février 2005 portant sur « l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Cette mise en accessibilité se décline en trois axes :

- L'Ad'AP 2017-2022 : ou **agenda d'accessibilité programmée des bâtiments** appartenant au patrimoine de la Ville
- L'exercice des pouvoirs de police du maire sur les **Etablissements Recevant du Public (ERP)** tiers via la soumission d'autorisation de travaux pour la mise en conformité ;
- Le PAVE : ou **plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics** qui vise à la fois à permettre une meilleure accessibilité des espaces publics et à donner un cadre à l'ensemble des travaux de voirie.

La **Commission Communale d'Accessibilité (CCA)** est composée de représentants de la commune, de représentant les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, d'associations d'utilisateurs et d'un conseiller du Conseil des Sages de la Ville. Cette commission assure le suivi de l'état d'accessibilité du bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, et fait des propositions utiles pour améliorer la mise en accessibilité.

ERP terminés	ERP en travaux 2024	ERP à réaliser en 2025
31	7	7

Pour rappel, 52 établissements sont concernés par l'ADAP. Le budget alloué aux opérations est de l'ordre de 800 000€ TTC/an.

Grace aux travaux réalisés en 2024, 38 des ERP sont accessibles aux PMR. Ce qui correspond à 73% des ERP. Sept autres ERP feront l'objet de travaux de mise en accessibilité en 2025. Ainsi fin 2025, 87% des ERP seront mis en accessibilité.

Les sept établissements spécifiques restant à mettre aux normes pour arriver à 100%, seront traités de manière différente pour les raisons suivantes :

- Pergola : celle-ci est en cours de vente, et donc sortira du parc municipal,
- La résidence Jean Wiener : la ville est locataire, c'est au propriétaire de porter les travaux
- La MPT Varenne : cet équipement est en cours de réhabilitation totale par SOCAREN, celle-ci sera donc mise aux normes pour sa réouverture au public
- Le cinéma Le Bijou : celui-ci est autonome de la ville, une autorisation de travaux était en cours d'instruction en préfecture fin 2024 et les travaux sont prévus en 2025
- Le conservatoire et le cimetière ancien : ces deux ERP vont faire l'objet d'une régularisation administrative en 2025.
- Le cimetière nouveau : les travaux de reprise des cheminements principaux sont à l'étude (fin 2024).

Ainsi, en fin 2025, la ville devrait avoir rempli ses obligations en matière de mise en accessibilité des lieux publics.

- **Une Ville soucieuse de l'intégration de ses seniors**

A Noisy-le-Grand, les plus de 60 ans représentent 17,8% de la population. La Ville encourage le **maintien à domicile** de personnes âgées notamment grâce à un service communal **d'aide à domicile**, de **portage de repas** et de **téléassistance**. Ce sont 32 950 repas qui sont livrés chaque année et quelques 9 775 heures d'aide à domicile auprès de 62 bénéficiaires. De plus, une **allocation chauffage** est versée à 477 foyers de plus de 60 ans par le Centre Communal d'Action Social, pour un montant total de 182 140 €. La campagne a démarré le 4 novembre 2024. Pour répondre à l'augmentation des prix de l'énergie, l'allocation chauffage a été revalorisée en 2022.

La commune propose également un service de **navettes gratuites** grâce à deux chauffeurs qui travaillent à temps plein et peuvent être sollicités pour accéder au marché du centre-ville, aux rendez-vous médicaux, à la pharmacie, à la banque, chez le coiffeur etc.

Dans un souci de maintien du lien social essentiel au bien-vieillir, la municipalité développe une offre de **loisirs** pour les personnes âgées : Université du temps libre, cafés-détente, Rendez-vous des seniors, et autres événements sociaux comme le banquet des seniors. Le service Seniors propose également des pratiques sportives à la Maison pour tous Marcel Bou, au gymnase des Coteaux ainsi qu'à la résidence Jean Wiener (gym douce, yoga, tai-chi...). Il organise une fois par trimestre un thé dansant au sein des Maisons pour tous pour une soixantaine de participants. De plus, afin de faire découvrir le patrimoine noiséen, des randonnées sont également prévues au Bois Saint Martin et dans la ville, en lien avec le service Archives et Patrimoine.

4.2. Accompagner les enfants vers l'âge adulte

- **Mise en œuvre du projet éducatif de territoire 2022-2025**

Approuvé à l'automne 2022 par le Conseil Municipal, le Projet éducatif de territoire (PEdT) 2022-2025 définit la stratégie éducative de la Ville et coordonne les actions des services municipaux et de leurs partenaires. Quatre axes définissent le PEdT 2022-2025 :

- **Axe 1** : Mieux accueillir les enfants et leur famille par une connaissance accrue de la communauté éducative
- **Axe 2** : Construire des trajectoires de réussite - acquisition des savoir-faire
- **Axe 3** : Accompagner les enfants à développer leur esprit civique en créant des parcours éducatifs sur l'ensemble des temps de l'enfant - *acquisition des savoir-être*
- **Axe 4** : Améliorer l'offre existante en mobilisant les acteurs locaux éducatifs

L'éducation au développement durable s'inscrit dans les axes 2 et 3. Dans ce cadre, au cours de l'année 2023-2024, les actions mises en place avec les partenaires sont :

- [Le passeport du civisme à destination de tous les élèves de CM1/CM2](#)

Il s'agit d'un livret ludique sur deux années qui permet de marquer l'engagement citoyen du jeune Noiséen. Les élèves ont réalisé, avec leur classe ou avec leur famille, des actions pour préserver leur environnement proche.

Exemple : La visite du bois Saint Martin animée par la brigade cynophile et la brigade équestre de la police municipale deux classes de l'école des Yvris et de l'école Paul Serelle ont bénéficié de cette visite. Au programme :

- de 10 h00 à 12h00, une rencontre avec le garde particulier qui a sensibilisé les élèves sur les sujets de Braconnage, d'incivilités, de dépôts sauvages, de protection du biotope et du patrimoine naturel, mais aussi sur les pollutions, les divagations d'animaux sauvages et domestiques, la régulation des nuisibles, la conservation du domaine public routier et les atteintes aux propriétés communales.
- de 12h00 à 13h00, pique-nique des élèves et des encadrants.
- de 13h00 à 14h30, une information sur la formation et le travail des maitres-chiens et de la brigade équestre.

Pour conclure cette journée, les élèves ont assisté à une démonstration cynophile et équestre.

- [Le parcours culturel au profit de 3 classes de CM1/CM2](#)

C'est une action de découverte « Art et culture dans ma ville » à travers les visites des équipements culturels, artistiques et patrimoniaux de la ville.

En partenariat avec la Villa Cathala et son artiste en résidence, le pôle biodiversité a réalisé des animations différentes pour chacune des trois classes accueillies tout au long de l'année.

L'objectif a été de sensibiliser les élèves à la biodiversité et au patrimoine environnemental de la Villa Cathala. Il y a eu : une animation sur les arbres en novembre, une autre sur les insectes en février et une dernière animation sur les lichens en avril.

- [L'atlas communal de la biodiversité](#)

Projet porté par le pôle Biodiversité, prévu sur une durée de 3 ans (septembre2023- septembre 2026), la démarche a pour but d'acquérir des connaissances sur le patrimoine naturel de la ville et d'impliquer tous les acteurs du territoire dans sa préservation à travers des inventaires naturalistes, des animations auprès des écoles et du grand public.

Au cours de l'année en 2023-24 huit classes de CM1 de huit écoles sur les vingt-deux écoles élémentaires ont bénéficié des animations.

L'objectif fixé est que toutes les écoles élémentaires de Noisy-le-Grand soient sensibilisées sur les 3 ans avec à minima deux ateliers par école. Les ateliers ont pour objectif de faire connaître des groupes d'animaux et de végétaux aux élèves, et de les former aux sciences participatives en utilisant les protocoles Vigie Nature Ecole.

Les différents thèmes d'animations proposés en fonction des saisons sont :

- Oiseaux des jardins : toute l'année ;
- Sauvages de ma rue (plantes) : toute l'année ;
- Spipoll (pollinisateurs) : avril à septembre ;
- Opération escargots : octobre, mars à juin ;
- Mission hérisson : avril à septembre.

- Projet végétalisation et/ou jardinage

Objectif : valoriser les espaces verts scolaires et périscolaires par un embellissement en plants fleuris et/ou potagers avec la participation active des élèves.

Vingt-six écoles et accueils de loisirs ont répondu à l'appel à projets et ont bénéficié d'un accompagnement pédagogique d'agents du pôle biodiversité.

Plus de la moitié des écoles et accueils de loisirs (ADL) ont bénéficié de visite guidée suivi d'ateliers dans les serres municipales.

En fin d'année, les trois meilleurs projets de végétalisation et/ou jardinage ont été récompensés par l'offre d'un guide du potager et d'un diplôme de meilleurs jardiniers.

Il s'agit de l'école Maternelle Célestin Freinet, l'école élémentaire Jules FERRY, l'ADL mixte Simone Veil et l'ADL élémentaire Le Prado. Tous les autres projets ont reçu le diplôme de participation.

- Développement d'Aires Terrestre Educatives (ATE) avec l'école des Coteaux

Les ATE constituent un projet pédagogique et éco-citoyen de connaissance et de préservation de la biodiversité, de l'environnement par le jeune public.

Objectif : sensibiliser les élèves de l'école des Coteaux sur la préservation de la zone en friche, environnement à proximité de l'école.

Les ATE reposent sur les trois piliers suivants :

- Acquisition de connaissances sur le patrimoine naturel et culturel.
- Découverte du territoire et de ses acteurs.
- Transmission des savoirs et gestion d'un patrimoine commun préservé.

Au cours de l'année scolaire 2023-24, une classe de CM2 a bénéficié du projet accompagné par l'association les Amis Naturalisme des Coteaux d'Avron (ANCA) et des agents municipaux. Un nichoir et une mangeoire ont été fabriqués avec les élèves et installé au sein de l'école.

- Le tri de déchets dans les cantines en 2023-24

Objectif : sensibiliser contre le gaspillage alimentaire. Sept écoles élémentaires et neuf écoles maternelles ont mis en place le système de tri à la cantine.

- Le collecteur bio-service :

Il y a un total de 97 collecteurs dans l'ensemble des groupes scolaires, parmi lesquels 6 collecteurs (écoles Wallis et Veil) ont été mis en place en janvier 2024, 11 collecteurs (écoles Abeilles et Yvris) mis en place en septembre et 15 autres seront mis en place en novembre 2024 (écoles Dumas, Hauts bâtons, Richardets).

- **Des écoles labélisées E3D**

Dans la dynamique de généralisation de **l'éducation au développement durable**, la labellisation E3D, « école en démarche de développement durable » est attribuée aux établissements d'enseignement scolaire qui s'engagent dans une démarche globale de développement durable. Dans ce cadre, les établissements doivent proposer des solutions concrètes pour répondre aux objectifs fixés par **l'Agenda 2030** dans le cadre des enseignements, des projets éducatifs, des parcours et des dispositifs ainsi que dans la gestion de l'établissement (énergie, eau, déchets...).

L'E3D est un projet collectif porté par différents acteurs de l'éducation qui collaborent en vue d'améliorer le fonctionnement de leur établissement (relations humaines et vie collective, restauration scolaire, espaces verts, consommation d'énergie et d'eau, santé et bien-être...) en s'appuyant sur différentes actions éducatives.

Il existe 3 niveaux de labellisation E3D : Engagement, Approfondissement et Déploiement :

1. Le premier niveau d'engagement consiste à répondre favorablement à cette labellisation E3D, à réaliser un plan d'action pour l'établissement scolaire et un diagnostic prenant en compte plusieurs objectifs de développement durable. Actuellement six **établissements de la Ville sont labellisés niveau 1**.
2. Le deuxième niveau correspond à **l'approfondissement**, qui suppose l'engagement de l'école dans la démarche E3D comme un **axe fort du projet de l'établissement**. À ce titre, un comité de pilotage est créé afin de définir les objectifs, la stratégie et le suivi. **Dix établissements de la Ville sont labellisés niveau 2**.
3. Enfin, le troisième niveau intitulé déploiement, demande à engager des actions remarquables et répliquables sur d'autres secteurs en termes de transition écologique. Il est aussi conseillé qu'un référent soit nommé au sein du personnel, qui aura la responsabilité de suivre le bon déroulement de la démarche, d'assurer le lien entre les différents acteurs (enseignant, élève, direction, maintenance, partenaires externes, comité de pilotage...) et de communiquer sur les actions menées en termes de développement durable. **Cinq établissements sont labellisés niveau 3**.

Douze établissements scolaires de la ville qui étaient en cours de renouvellement de leur label.

- **Des « cours oasis » pour rafraîchir les écoles**

Les cours oasis sont des **projets désimperméabilisation et de végétalisation** des cours scolaires afin de **lutter contre les effets îlots de chaleur** induits par les grandes surfaces minérales. L'effet rafraichissant généré par ces projets impacte le quartier entier autour de l'école, tout en permettant aux enfants de bénéficier de zones d'ombrage en cas de fortes chaleurs. C'est également l'occasion de repenser la cour de récréation et ses usages afin d'améliorer la répartition des espaces et éviter les accaparements liés à certaines pratiques.

L'année 2022 avait vu l'inauguration du Groupe Scolaire L'Oiseau Lyre, **premier bâtiment à énergie positive** de la Ville. Celui-ci a reçu le Prix des écoles de l'association Fibois (association

interprofessionnelle de filière forêt-bois) en juin 2023. En 2025, cette école exemplaire devrait voir l'installation de la première « **cour oasis** » parmi les écoles de la Ville.

La réhabilitation du groupe scolaire Paul Serelle va permettre l'installation de la seconde « **cour oasis** » parmi les écoles de la Ville fin 2025. Entre avril et mai 2023, les élèves de l'école Paul Serelle ont été accompagnés par le CAUE 93 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine Saint Denis) afin d'imaginer leur nouvelle cour d'école. L'implantation d'une cour oasis se fait grâce à une **démarche participative** dans laquelle sont impliqués les enfants, mais aussi les adultes, qui fréquentent l'école (enseignants, personnel de l'école, parents d'élève). L'objectif est d'aboutir à un nouvel espace prenant en compte les contraintes et les ambitions de chacun, de sensibiliser aux fonctions que remplit le principe oasis, et de monter un **projet collaboratif**.

Cette démarche sera déployée sur d'autres écoles (aux Richardets puis aux Côteaux) et progressivement sur l'ensemble des écoles de la ville.



Figure 18 : Atelier de concertation avec les élèves de maternelle de l'école Paul Serelle, animé par le CAUE93



Figure 19 : Maquette de cour oasis réalisée par les élèves de Paul Serelle et exposée à l'Hôtel de Ville en juillet 2023

4.3. Réduire les inégalités de santé sur le territoire

La Commune a signé le 28 octobre 2019 avec l'Agence Régionale de Santé, la Préfecture de Seine Saint Denis et l'Assurance maladie de Seine-Saint-Denis, le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis et le Groupe Hospitalier Intercommunal Le Raincy-Monfermeil un **Contrat Local de Santé** (CLS) pour trois ans. Le bilan positif de ces trois années a permis de signer un avenant au CLS le 16 mai 2023 et **jusqu'au 31 décembre 2024**. L'objectif principal de ce contrat est de **réduire les inégalités sociales et territoriales d'accès au soin**. Le contrat local de santé s'organise donc autour des cinq axes suivants :

1. accéder aux soins et aux parcours de santé ;
2. prévenir les conduites à risques ;
3. prendre en compte la santé psychique et mentale ;
4. promouvoir l'autonomie et l'intégration des personnes handicapées ;
5. promouvoir la santé familiale et notamment celle des femmes.

• Accès aux soins et parcours de santé

La Ville de Noisy-le-Grand continue à développer son attractivité territoriale en faveur de **l'installation de professionnels de santé** et résorber ainsi les carences du territoire. En 2022 déjà, deux centres **ophtalmologiques** ont ouvert leurs portes. En 2023, deux nouvelles structures se sont implantées : une dédiée aux soins de la mère et de l'enfant et une autre dédiée à la santé de tous les âges de l'enfant. Pour suivre ces évolutions, une Commission Professionnelle Territoriale de Santé a été initiée cette année réunissant des professionnels de santé, l'Agence Régionale de Santé, la Ville et l'Assurance maladie.

• Prévention les conduites à risques

Dans le cadre de la **lutte contre le cancer** et en lien avec **la Ligue Contre le Cancer**, une **permanence** a été ouverte à la Résidence Jean Wiener pour prodiguer des **soins de supports** aux malades et à leurs proches. Ces soins de supports consistent en un soutien psychologique et des ateliers psycho-socio-esthétique animés par la ligue contre le cancer. Ces permanences sont ouvertes deux jours par semaine.

Durant tout le mois d'octobre, la ville a mené des actions de prévention du cancer du sein à l'occasion d'Octobre Rose. L'Hôtel de Ville s'est illuminé en soutien à **octobre rose** tous les soirs du moins d'octobre.

Le 3 octobre à l'hôpital Saint Camille :

- Ateliers thématiques « prendre soin de moi »
- Stands d'information et de prévention
- Conférence « Conseil en Image »

Lundi 14 octobre de 14h à 17h : « Dansons pour octobre Rose » à la MPT des Richardets.

La journée du mercredi 16 octobre a été dédiée aux actions de sensibilisation :

- un stand d'information dans le centre ville dès 10h
- une marche à 14h de soutien au départ de la Gare RER 1 au Mont d'Est et des ateliers de prévention
- une conférence animée par un médecin à 16h30

Samedi 19 octobre : à la médiathèque Georges Wolinski : documentaire « Mes deux Seins, journal d'une guérison » réalisé par Marie Mandy.

Du 14 au 21 octobre 2024 : exposition à l'Hôtel de Ville « Jeune et Rose ».

4.4. Veiller à la santé et à la qualité de vie au travail des agents de la Ville

Dans la prévention des risques psychosociaux, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit trois niveaux de prévention : **primaire, secondaire et tertiaire**. La prévention primaire vise à prévenir l'apparition d'une pathologie ou d'un accident lorsqu'il y a un risque connu. La prévention secondaire vise à prévenir l'aggravation lorsqu'un dommage est avéré. La prévention tertiaire vise à limiter les conséquences et à favoriser le maintien dans l'emploi.

- **Préciser les domaines de compétences et les bonnes pratiques pour une prévention primaire efficace**

Le service de médecine préventive est engagé de façon continue sur la qualité de vie au travail à travers de nombreuses actions visant à aménager les postes de travail, renforcer la cohésion d'équipe et remédier aux situations de tension. Il a ainsi conduit des ateliers de prévention avec les ASEM, contre l'incendie avec les gardiens, contre les addictions dans les services techniques. Elles ont également fait évoluer les EPI et le mobilier des crèches (pinces de ramassage, tables de change adaptées), des offices (acquisition auto-laveuse) et des écoles (sièges à roulette) pour alléger et prévenir les troubles musculo-squelettiques. Un travail est également initié dans les services à métiers pénibles (offices) pour les inciter à prendre un **temps d'échauffement** en début de journée.

Plus globalement, la Ville mène des actions de prévention et de formation sur l'ensemble des risques professionnels. Ainsi en 2022, un guide des bonnes pratiques pour les **offices** a été co-construit avec les agents et un guide de bonnes pratiques en **petite enfance** a été distribué dans toutes les structures de la Ville par le médecin du travail et le conseiller de prévention. En 2024, un guide de l'accueil sécurité des nouveaux agents a été réalisé et un travail d'actualisation du DUERP a été engagé. Le règlement relatif aux addictions a été actualisé pour y introduire l'enjeu de prévention contre les stupéfiants.

En 2024, la semaine de la QVT a été marquée par des nouvelles actions et sera renouvelée. D'autres actions seront menées sur la semaine du Handicap et un Forum prévention santé sera organisé en mai 2025.

- **Mesurer et prévenir les risques psycho-sociaux**

Dès 2018, un bureau dédié aux échanges a été ouvert pour favoriser la confidentialité. En octobre 2022, la collectivité a lancé une enquête interne sur les **risques psychosociaux**. 547 agents ont répondu, anonymement, à des questions sur le stress, les violences internes et externes (conflits, harcèlement moral ou sexuel...), ou le syndrome d'épuisement professionnel. Depuis, plusieurs actions ont été initiées dans certains des services ciblés pour les difficultés exprimées par les agents.

En 2024, le service a accompagné plusieurs chefs de service sur le sujet des RPS à l'occasion du travail d'accompagnement sur le DUERP (Document unique d'évaluation des risques professionnels).

En 2023, plusieurs services ont bénéficié d'accompagnements sur le **bien-être** et la **bienveillance** au travail tels que la médiathèque ou les responsables d'office. Des **groupes de paroles** ont été mis en place à la police municipale et pour les auxiliaires de vie. Un plan de soutien aux managers a également été initié en 2023 (matinées d'information et de partage d'expérience, fiches techniques, changement de philosophie dans la répression des actes d'insubordination ou de contestation de la hiérarchie, coaching etc.).

Certains agents ont été accompagnés dans l'appréhension de situations complexes. Ainsi, une formation a été mise en place pour les agents recevant du public à la gestion d'interactions agressives ou difficiles. Un protocole a également été élaboré pour les agents victimes de violences.

- **Prévoir des évolutions de carrière dans le cadre d'une prévention tertiaire**

Le dispositif « **emploi tremplin** » mis en place dans la collectivité en 2017, avait pour but de **reclasser** des agents suite à des déclarations d'inaptitude, est en cours de résorption. 42 agents de la collectivité ont bénéficié de ce dispositif. 13 agents doivent encore trouver un poste vacant.

En 2023, un nouveau dispositif a été initié : **la période de préparation au reclassement**. Elle consiste, pour les agents inaptes à leur grade et avec leur accord, à les accompagner, pendant une année, à leur reconversion, en leur proposant des stages d'immersion et un parcours de formation. Pour construire ce parcours, les agents sont soumis à des tests et à un entretien d'évaluation de leur parcours professionnel. A ce jour, 12 conventions ont été signées, 2 agents ont déjà été reconvertis sur des postes administratifs pérennes.

En 2024, un soutien plus global à tous les agents souhaitant s'engager dans une reconversion, a été introduit. S'appuyant sur l'accompagnement individuel, la formation et de courts stages d'observation, il vise à prévenir l'inaptitude et éviter les arrêts de longue durée rendant plus difficile le retour à l'emploi. Une dizaine d'agents ont été reçus dans ce cadre.

- **Des actions de santé publique auprès des agents**

Le médecin au quotidien à l'occasion des consultations, réalise des actions de sensibilisation vis à-vis de sédentarité, des risques cardio-vasculaires, des dépistages des cancers (seins, colon, voies

urinaires), des addictions et de vérification et mise à jour des politiques vaccinales. Environ 125 agents bénéficient de la vaccination antigrippale.

La psychologue va aussi, en 2025, mener des actions sur la santé mentale, un sujet prioritaire et préoccupant par l'augmentation des difficultés exprimées par la population et aussi par nos agents dans ce domaine.

4.5. Renforcer le lien avec les administrés

• Le budget participatif renouvelé en 2024

Le budget participatif de Noisy-le-Grand a été organisé pour la première fois en 2022 avec une enveloppe allouée de 100 000€. Cinq projets ont été retenus.

Face au succès de cette première édition, l'opération a été renouvelée en 2023 pour un budget total de 150 000€. Trois projets ont été retenus après soumission au vote des Noiséens sur la plateforme « Mes idées pour Noisy » www.participons.noisylegrand.fr.

En 2024, le budget participatif a été reconduit avec une enveloppe de 150 000 € :

Les étapes :

- Du 26 février au 25 mars 2024 : dépôt des propositions
- Du 26 mars au 22 avril 2024 : analyse de la recevabilité et de la faisabilité des propositions
- Mardi 23 avril 2024 : réunion du comité de projets
- Du 2 mai au 21 juin 2024 : appel au vote des projets
- En septembre 2024 : annonce des résultats
- À partir de la rentrée 2024/2025 : mise en œuvre des projets lauréats

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des projets retenus avec le coût associé, au cours des 3 années (2022-2024).

Tableau 2 : résumé des projets retenues (2022-2024)

ANNEE	TITRE	COUT
2022	Création de zones d'arbustes fruitiers	30 000 €
	Création d'un verger pédagogique	20 000 €
	Installation de tables de teqball et de ping-pong	13 500 €
	Création de "zones BZZZ"	20 000 €
	Réalisation d'une fresque murale sur le thème de la nature sur la passerelle piétonne du lac des Mares-Dimanches	25 000 €
2023	Plus d'arbres encore, pour de la fraîcheur et moins de CO2	125 000 €
	Végétaliser les trottoirs	15 000 €
	Nichoirs à chauve-souris, à moineau domestique et/ou à mésange bleu	10 000 €
2024	Plantation d'arbres et de massifs fleuris	25 000 €
	Installation d'un récupérateur d'eau de pluie	15 000 €
	Installation de points d'eau potable	35 000 €
	Installation d'un terrain de basket	20 000 €
	Installation d'une tyrolienne pour enfants	30 000 €

	Aménagement d'un terrain de beach volley	15 000 €
	Installation de bornes de réparation rapide pour vélo	10 000 €

- **Plus de 600 associations sur le territoire noiséen**

La Ville de Noisy-le-Grand bénéficie d'un **tissu associatif dense**. En effet, ce sont plus de 600 associations qui sont recensées sur le territoire. 569 associations sont soutenues par la collectivité, soit au titre de subventions directes, soit par la mise à disposition de salles municipales ou d'un accompagnement au sein de la **Maison des Associations**. Ouverte depuis 2019, la Maison des Associations est un espace co-créé avec les partenaires associatifs de la Ville. Cet espace de 600m² est pensé comme un **centre de ressources mutualisées** qui permet de faire émerger des projets communs. Des services y sont proposés gratuitement aux associations : accompagnement méthodologique pour le montage de projet, la gouvernance et la recherche de financements, accompagnement juridique pour l'élaboration des statuts, du règlement intérieur, du fonctionnement, accompagnement logistique par la mise à disposition de matériel ou de salles.

- **Le renouvellement du Conseil Municipal des Enfants**

La démarche s'est déroulée comme suit : La présentation du CME aux 22 écoles s'est tenue du 2 septembre au 18 octobre, 18 octobre étant la date limite de dépôts de candidatures. La campagne s'est tenue du 4 au 22 novembre au sein de chaque école et l'élection s'est tenue le 25 novembre : élection 27 novembre : La séance d'installation s'est tenue 27 novembre en salle du conseil municipal

En chiffres, l'élection du CME peut être résumé ainsi :

- 22 groupes scolaires Elémentaires des classes CM1 et CM2
- 2016 enfants mobilisés
- 44 Conseillers élus au sein du CME

- **Salle Municipale Jacqueline ZATLOUKAL**

Une nouvelle salle polyvalente a été livrée en 2024 et inaugurée le samedi 12 octobre 2024 pour une mise en service à partir du 12 novembre 2024. Cet espace est modulable en 3 salles d'activités distinctes disposants d'accès indépendants depuis l'espace public et équipées de cloisons coulissantes acoustiques.

Elle peut accueillir en moyenne 50 personnes par salles pour :

- des réunions
- des activités associatives

5° La transition vers des modes de vie durables et une économie circulaire

De quoi parle-t-on ?

La loi « **Anti-gaspillage pour une économie circulaire** » (AGEC) n° 2020-105 du 10 février 2020 introduit une définition de la transition vers une économie circulaire dans le Code de l'environnement (Article L110-1-1) : « [elle] vise à atteindre une empreinte écologique neutre dans le cadre du **respect des limites planétaires** et à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une **consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires** ainsi que, par ordre de priorité, à la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits, et, suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, à une réutilisation, à un recyclage ou, à défaut, à une valorisation des déchets. La promotion de **l'écologie industrielle et territoriale** et de la **conception écologique des produits**, l'utilisation de matériaux issus de **ressources naturelles renouvelables** gérées durablement et issus du **recyclage**, la **commande publique durable**, **l'allongement de la durée du cycle de vie** des produits, **la prévention des déchets**, la prévention, la réduction ou le contrôle du rejet, du dégagement, de l'écoulement ou de **l'émission des polluants** et des **substances toxiques**, le traitement des déchets en respectant la hiérarchie des modes de traitement, la coopération entre acteurs économiques à l'échelle territoriale pertinente dans le respect du principe de proximité et le développement des valeurs d'usage et de partage et de l'information sur leurs coûts écologique, économique et social contribuent à cette **nouvelle prospérité**. »

La loi AGECE et la loi « **Climat et Résilience** », promulguée le 22 août 2021, posent des jalons pour une transformation des modes de vie afin de tendre vers un modèle de société plus durable. Parmi les mesures abordées par ces deux textes de loi, on retrouve : **l'information du consommateur** grâce à la mise en place d'un indice de réparabilité, la **sortie progressive du plastique à usage unique**, la **création d'emplois** dans le secteur de l'économie circulaire (recyclage, réemploi, réparation...), l'élargissement des filières concernées par le principe de **pollueur-payeur**, le **verdissement des achats publics**...

L'ensemble de **lois Egalim1&2** (n° 2018-938 du 30 octobre 2018 et n° 2021-1357 du 18 octobre 2021) est consacrée à la **transition de l'alimentation**. Un volet important concerne la **restauration collective** : augmentation de la part de bio, augmentation de produits locaux, sortie des emballages à usage unique, etc.

Pour quels objectifs de développement durable ?



5.1. Soutenir les démarches d'innovation en faveur de la transition écologique et sociale

En mars 2023, la Ville de Noisy-le-Grand a été désignée lauréate du **dispositif « Quartiers métropolitains d'innovation »** de la Métropole du Grand Paris. C'est l'un des plus grands projets d'expérimentation urbaine européen et une première à l'échelle métropolitaine, le dispositif s'inscrit dans une stratégie globale de soutien à l'innovation aux communes métropolitaines. Ce programme opéré par Paris&Co offre aux communes participantes l'opportunité d'accueillir des entrepreneurs (startups, associations, grands-groupes, coopératives, écoles, citoyens, designers...) pour 18 mois d'expérimentation de solutions innovantes au service de leurs habitants.

Depuis février 2023, 4 communes métropolitaines, dont Noisy-le-Grand, se sont engagées dans la première édition du programme : Aulnay-sous-Bois, Meudon et Sceaux. En octobre 2023, la Métropole du Grand Paris a renouvelé le dispositif pour une seconde édition. Six nouvelles communes rejoignent les rangs : Athis-Mons, Aubervilliers, Argenteuil, Fontenay-sous-Bois, Issy-les-Moulineaux & Sucy-en-Brie.

Voici un récapitulatif des résultats en 2024 du dispositif des QMI :

- Tracemob : *Application mobile de suivi des usagers en temps réel. Elle aide à la compréhension des dynamiques de déplacement et participe à la mise en place d'un projet de mobilités durables.*
Le projet a été testé dans le quartier du Marnois, dans le cadre du changement du plan de mobilité. L'application a très peu été téléchargée par les habitants, malgré des campagnes de communication réseaux sociaux et sur le terrain. Une suite est envisagée plutôt d'analyse des modes de transport (pied, vélo, voiture, transports en communs) à une plus grande échelle sur le territoire noiséen.
- Ecoflow : *Outil d'aide à la décision pour la conception, le suivi, l'évaluation et l'ajustement des politiques publiques de mobilités durables et d'amélioration de la qualité de l'air en ville.*
Une douzaine de capteurs ont été déployés dans le quartier du Marnois depuis mars 2024. Les résultats seront à analyser au terme de l'expérimentation, c'est-à-dire en février 2025 pour mesurer l'impact du nouveau plan de circulation sur les déplacements en corrélation avec la pollution qu'ils induisent.
- Electra : *Solution de recharge rapide ou ultra rapide éphémère pour les voitures électriques.*
Les bornes de recharge éphémères ont été installées en mars 2024 et enregistrent un excellent taux de fréquentation. Au vu de ces résultats encourageants, il est envisagé de pérenniser le service de recharge ultra rapide sur le territoire.



Figure 20 : Bornes de recharge rapide pour véhicule électrique Electra

- Kesk'IA** : Programme de formation à l'intelligence artificielle pour les jeunes qui souhaitent se perfectionner dans ce domaine. Cette formation propose de favoriser la rencontre entre les jeunes formés et des recruteurs potentiels.

Un Hackathon (contraction entre « hacker » et « marathon ») à l'intelligence artificielle s'est tenu le 4 & 5 mai 2024, avec plus d'une trentaine de participants. Les lauréats ont présenté leur projet à Vivatechnology, le plus grand événement européen consacré à l'innovation et aux startups. Le programme de formation sera reconduit en 2025 en lien avec le Service Jeunesse.
- Wintics Cityvision** : Analyse des flux vidéo des caméras en temps réel pour produire des indicateurs et aider à la décision. Les informations récoltées pourront être exploitées ensuite par les services municipaux.

L'expérimentation qui a été menée au début de l'année 2024 a permis de mieux cerner l'intérêt d'une technologie d'analyse des flux vidéo pour les services municipaux. Par exemple, concernant les dépôts sauvages, véritable fléau pour les habitants en raison des nuisances qu'ils génèrent, la détection en temps réel a permis de considérablement améliorer la réactivité des agents municipaux pour assurer un maintien constant de la propreté dans l'espace public.
- Rob-Etics** : Procédé de rénovation et d'isolation par l'extérieur grâce à l'impression 3D et la projection de matériaux isolants à l'aide d'un système robotisé autonome.

La Ville est encore en quête d'un terrain d'expérimentation adéquat, un processus qui prend du temps en raison des nombreuses réglementations auxquelles sont soumises les maîtrises d'œuvre et du caractère très innovant de cette technologie. En outre, les bureaux de contrôle et autres acteurs impliqués exigent des garanties parfois difficiles à obtenir. De manière générale, le secteur de la construction présente des défis importants pour l'innovation.
- CircularPlace** : Plateforme de réemploi destinée aux professionnels, pour la valorisation des ressources inutilisées grâce à un parcours automatisé et traçable de bout en bout.

En recherche d'un terrain d'expérimentation.
- Vytal** : Solution de contenants réutilisables et de traçabilité numérique pour les commerces de bouche et les consommateurs afin de réduire les déchets d'emballages.

En recherche d'un terrain d'expérimentation.

En parallèle de ces expérimentations, la Ville a travaillé avec la société Siradel, spécialisée dans les jumeaux numériques à la création d'un outil de visualisation cartographique des îlots de chaleur urbains sur l'ensemble du territoire afin de mieux identifier leurs causes et d'effectuer des simulations d'impacts des futurs projets urbains.

Accessible en ligne, la solution permet, grâce au croisement des données, d'identifier les zones prioritaires à réaménager ainsi que les causes des îlots de chaleur urbains. Ce projet a pour but d'aider la collectivité à la prise de décision, à la communication entre les services, à l'adaptabilité de la réglementation sur les zones concernées et, in fine, d'améliorer la résilience du territoire de Noisy le Grand face au changement climatique.

À la suite de ce diagnostic, la ville travaille à définir différentes solutions afin de réduire les phénomènes d'îlots de chaleur. Ces solutions pourront être de différents types : naturelles (comme la végétalisation des sols) ou techniques (réflexion autour de l'albédo des bâtiments par exemple). L'objectif est que ces solutions et recommandations soient intégrées à tout futur projet urbain de la zone concernée. En fonction des projets, il pourra être proposé d'ajuster les dispositions réglementaires (comme le PLUi), et d'évaluer le niveau de prescriptions à inscrire au sein des cahiers de prescription et recommandations architecturales, urbaines, paysagères et environnementales (CPAUPE).

5.2. Promouvoir une alimentation durable

• La ferme urbaine du Mont d'Est pour une alimentation locale et de qualité

Après la sélection de « **Ma Salade à Toit** » en mars 2022 pour l'exploitation de la **future ferme urbaine place Gustave Courbet** au Mont d'Est, le 10 juillet 2023 la **Convention d'Occupation Temporaire** a été signée entre le porteur de projet et la municipalité. Les **travaux de viabilisation de la dalle** assurés par la Ville ont débuté en septembre 2023 et sont aujourd'hui achevés. Le 25 septembre 2024, Mme le Maire a remis les clés du site à l'exploitant afin d'engager son activité et réaliser ses aménagements, en vue d'une ouverture officielle de la ferme au printemps 2025.

Le projet a débuté en 2020 par des études de faisabilité partant du constat que **l'agriculture urbaine** participait des réponses au besoin de reconnexion des citoyens avec la nature, leur alimentation et leur environnement. Un appel à projets « Agriculture Urbaine » a ensuite été lancé en juin 2021 portant les ambitions suivantes :

- Soutenir la transition écologique et alimentaire en fournissant en circuit court des produits frais et à maturité, cultivés suivant des méthodes écologiques et en proposant une offre de restauration saine et accessible à tous ;
- Améliorer le cadre de vie et l'environnement en végétalisant et en renforçant la présence de la biodiversité sur la dalle. Une approche écologique et vertueuse est attendue à la fois pour la production maraîchère et l'offre de restauration ;
- Contribuer au développement et au renouvellement économique du quartier en nouant des partenariats locaux s'inscrivant dans une logique d'économie circulaire et pouvant favoriser des parcours d'insertion ;
- Proposer des actions pédagogiques et sociales permettant de créer du lien et de sensibiliser les habitants aux problématiques écologiques et alimentaires.

Le lauréat de l'appel à projet désigné en 2022 est : « Ma salade à toit ». Le projet consiste à implanter une **ferme agroécologique** productive dont l'activité principale sera la culture, la préparation et la livraison de **salades composées** aux salariés des entreprises du Mont d'Est. Les salades seront récoltées et préparées le matin et consommées le jour même à déjeuner, ce qui garantira aux produits une très haute valeur nutritionnelle et gustative. La ferme proposera également un **espace de restauration** sous la forme d'une terrasse végétalisée semi couverte qui offrira la possibilité de venir profiter des salades sur site. La ferme urbaine permettra d'enclencher la reconquête de la dalle en améliorant le cadre de vie des habitants. Les habitants seront conviés à la réalisation d'ateliers participatifs. Enfin, Ma Salade à Toit se veut rentable et **créatrice d'emplois** grâce à sa production et aux activités organisées. Le projet vise à terme 9 emplois et accueillera en moyenne sur l'année 2 stagiaires en maraîchage ainsi qu'un apprenti en cuisine.



Figure 21 : Projet prévisionnel de "Ma Salade à Toit" sur la dalle du Mont d'Est

La Convention d'Occupation Temporaire contractualise donc :

- l'occupation de 5000m² de toiture ainsi qu'un bâtiment technique de 231m² voué à accueillir les cuisines professionnelles, les bureaux et espaces logistiques de l'exploitant ;
- les activités autorisées à savoir ferme urbaine, restauration sur place et usages du bâtiment professionnel ;
- la durée d'occupation fixée à 18 ans ;
- la répartition entre les travaux de viabilisation préalables portés par la Ville et les travaux d'aménagement à la charge du preneur ;
- les conditions financières de mise à disposition : la redevance d'occupation se compose d'une part fixe de 4000€ et d'une part variable indexée au chiffre d'affaire de l'exploitation (limitée à 8000€ maximum) ;
- les conditions d'occupation (sécurité, accès, entretien), les responsabilités et les assurances ;

- les conditions de résiliation.

Ce projet adopte une vision systémique permettant de répondre aux nouveaux enjeux agricoles, urbains et sociétaux, tels que : **la rétention de l'eau, la gestion durable des déchets, le développement de l'économie circulaire, la pérennité économique des projets, la sécurité alimentaire, la reconnexion avec le vivant et la création de lien social, l'insertion professionnelle ainsi qu'une meilleure valorisation du foncier.** Son coût total est de 2,7 M€ TTC pour la collectivité. Ses ambitions lui ont permis d'être largement subventionné avec la participation de la Métropole du Grand Paris via le Fonds d'Investissement Métropolitain (815 542 €), de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (435 439 €) et de l'Etat via le FNADT (315 000€), pour un montant total de 1 565 981€ d'aides.

• **L'alimentation et la biodiversité représentées au marché de printemps**

Le **marché de printemps** organisé avril 2024 a permis de réunir deux événements noises : le marché campagnard et le marché aux fleurs. En plus de la centaine d'exposants présente (producteurs du terroir, horticulteurs ou fleuristes noises), le public a pu retrouver des **stands de sensibilisation** à la protection de la biodiversité et à l'alimentation durable.

Comme l'année précédente, pour ces animations, la Ville a fait appel à l'EPT Grand Paris Grand Est qui est intervenu au titre des actions prévues par le Plan Climat Air Energie et Santé Territorial. Ainsi, l'association Miam a tenu un stand autour de **l'alimentation de saison** et en a profité pour distribuer le guide « **Bien Manger près de chez Moi** ». Ce guide a été élaboré par l'EPT Grand Paris Grand Est afin de sensibiliser les habitants du territoire à une alimentation plus saine et plus respectueuse de l'environnement et à un coût abordable. Elle est disponible en ligne sur le lien suivant: https://www.grandparisgrandest.fr/sites/default/files/GPGE_TERRALIM_WEB.pdf) et s'accompagne d'une cartographie « Cap Saveurs » qui regroupent les structures de l'alimentation durable et solidaire (associations, commerces, producteurs...). Une cinquantaine de guides ont été distribués et 150 personnes sont venues prendre des renseignements. L'association était également accompagnée du service déchets de l'EPT qui traitait des questions de Zéro-Déchets. La Ville a fait appel à l'association WWF qui a proposé une animation sur la réduction des emballages alimentaires et la confection de « bee wrap ». La boutique noisesenne « Simplement Vrac » a également participé au marché.

En 2024, le Pôle Préservation de la Biodiversité et du Paysage a proposé au public une animation autour de la **biodiversité noisesenne**. Sur le stand, les visiteurs ont pu à la fois découvrir le projet d'Atlas de la Biodiversité de Communale et tester leur connaissance grâce à un quizz sur les feuilles d'arbres. Une centaine de personnes ont participé à ces animations. De plus, une dizaine de visiteurs a pu participer à la balade d'initiation à la reconnaissance des arbres par les bourgeons et l'écorce réalisée par un agent de la Ville.

A l'occasion de la grande fête des JO, l'EPT a organisé à la Maison pour Tous Ricardo Bofill des olympiades autour de la thématique du gaspillage alimentaire. Des activités ludiques et sportives ont été proposées aux 70 participants à l'instar de la portée de sac à pain, consistant à évaluer et

conscientiser le poids du gaspillage journalier de cet aliment star de nos repas mais aussi de nos poubelles.

5.3. Organiser la collecte des déchets à Noisy-le-Grand

- **Adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour six ans**

Le Code général des collectivités territoriales instaure la responsabilité des communes pour l'élimination des déchets des ménages (Article L2224-13 du CGCT). C'est l'EPT Grand Paris Grand Est qui exerce cette compétence pour la Ville de Noisy-le-Grand. Le **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers 2023-2029 a été adopté le 13 décembre 2022** par le Conseil de Territoire Grand Paris Grand Est. Ce programme prend en charge **la gestion, la collecte et la valorisation des déchets** du territoire. Les **objectifs globaux** du PLPDMA sont :

- La réduction de la production de déchets ménagers et assimilés : l'ensemble des flux de déchets sont concernés (OMR, collecte sélective des emballages, du verre, des encombrants, etc.) ;
- La mobilisation de l'ensemble des habitants et de l'ensemble des acteurs du Territoire ;
- Le développement de la visibilité des structures de l'économie sociale et solidaire afin de développer de nouvelles structures axées sur des schémas de réutilisation /ré-emploi ;
- La maîtrise de l'augmentation des coûts de traitement des déchets résiduels et donc l'équilibre du nouveau Schéma des collectes ;
- Le déploiement de nouvelles pratiques dans l'acte de consommer et de jeter par chaque acteur ;
- L'accompagnement au tri à la source des déchets alimentaires en adéquation avec la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- La création de boucles d'économie circulaire à travers la mise en réseau des différents acteurs.

La déclinaison opérationnelle de ces objectifs est structurée en 13 actions réparties en 4 axes thématiques à savoir :

- Informer et sensibiliser aux bons gestes
- Développer des solutions opérationnelles
- Accompagner et inciter financièrement
- Devenir exemplaire.

L'objectif quantitatif de réduction des déchets, est basé sur l'objectif de la loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire publiée en 2020, qui est de réduire de **15% la production de déchets ménagers et assimilés par habitant, entre 2010 et 2030.**

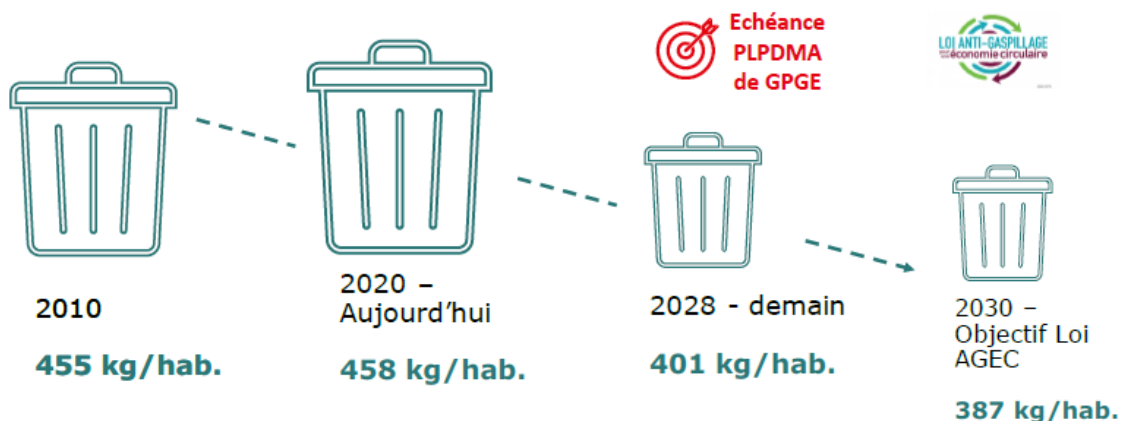


Figure 22 : Programmation de la réduction des déchets sur le territoire de Grand Paris Grand Est (source : PLPDMA, décembre 2022)

Tous les ans, l'EPT publie son rapport d'activité en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés.

- **Valorisation des biodéchets des offices de restauration**

Depuis le 1er janvier 2012, les "gros producteurs" de biodéchets doivent mettre en place le tri et la valorisation de ce type de déchets. Sont considérées comme producteur ou détenteur d'une quantité importante de biodéchets, les personnes qui produisent ou détiennent des quantités supérieures à 10 tonnes par an.

A Noisy-le-Grand, 2 offices de restauration dépassent le seuil des 10 tonnes de biodéchets par an :

- Joliot Curie : environ 11 484 kg
- La Varenne : environ 10 135 kg

En septembre 2021, a été déclenché le déploiement du tri des biodéchets dans les sept selfs des écoles élémentaires.

En septembre 2024, 95 % des sites en service à table en maternelle et élémentaire ont été déployés pour répondre aux besoins de recyclage des biodéchets.

Depuis début mars 2025, seuls deux sites ne trient pas encore les biodéchets :

- Paul Serelle qui est en travaux avec des flux complexes dont il sera préférable de mettre en place le dispositif lors de l'ouverture de la nouvelle école
- Pour Varennes une étude de flux doit être réalisée pour pérenniser la mise en place du tri des biodéchets.

Cette démarche s'inscrit dans une politique environnementale visant à réduire l'impact écologique des établissements scolaires en favorisant le recyclage et la valorisation des biodéchets.

Grâce au partenariat avec la Métropole du Grand Paris et le prestataire Moulinot, les biodéchets collectés sont transformés en biogaz par méthanisation ou en compost destiné à l'agriculture et aux espaces verts. Cette initiative permet de réduire significativement la quantité de déchets envoyés en incinération ou en enfouissement, contribuant ainsi à la lutte contre le changement climatique.

L'extension progressive de ce dispositif à l'ensemble des établissements scolaires de Noisy-le-Grand témoigne d'une volonté forte d'impliquer les élèves et le personnel éducatif dans une démarche écoresponsable.

Des actions de sensibilisation sont également mises en place afin d'inciter chacun à adopter de bonnes pratiques en matière de tri et de réduction du gaspillage alimentaire.

Avec la généralisation du tri des biodéchets, Noisy-le-Grand s'inscrit pleinement dans les objectifs nationaux de valorisation des déchets organiques, tout en développant une économie circulaire bénéfique à l'environnement et à la collectivité.

6° La responsabilité numérique de l'administration

De quoi parle-t-on ?

En introduction à son « Guide des bonnes pratiques numérique responsables pour les organisations » (2023), l'Institut du Numérique Responsable définit qu'« une utilisation plus responsable du numérique consiste à réduire significativement **l'empreinte environnementale, sociale et économique** du système d'information, de l'organisation et du métier. Un numérique plus responsable c'est aussi un numérique plus **éthique**, par exemple en prenant en compte les personnes en **situation de handicap** (accessibilité numérique), les enjeux **d'inclusion** et de **diversité**, etc. »².

Cette définition trouve écho dans les travaux du législateur :

- la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 (loi n°2005-102) prévoit la mise en accessibilité des services publics numériques ;
- la loi pour une République numérique promulguée le 7 octobre 2016 (loi n° 2016-1321) introduit la notion de données d'intérêt général et promeut l'ouverture et la transparence des données ainsi que l'accélération de la couverture mobile du territoire ;
- le règlement de protection des données personnelles (RGPD) européen a été traduit dans le droit français par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 établissant des règles sur la collecte l'utilisation des données personnelles ;
- la loi antigastillage pour une économie circulaire (AGEC) promulguée le 10 février 2020 (LOI n° 2020-105) mentionne l'obsolescence programmée, le réemploi, la consommation de données ;
- la loi de réduction de l'empreinte environnementale du numérique (REEN) promulguée le 15 novembre 2021 (Loi n°2021-1485) traite notamment de la sensibilisation et de la formation, de l'éco-conception, de la décarbonation du secteur ;
- la lutte contre l'illectronisme (soit la difficulté ou l'incapacité à utiliser des outils numériques en raison d'un manque de compétences) est à l'étude (proposition de loi relative à la lutte contre l'illectronisme et pour l'inclusion numérique adoptée au Sénat le 14 avril 2021)

🌍Pour quels objectifs de développement durable ? 🌍



² Guide consultable : <https://ecoresponsable.numerique.gouv.fr/docs/2023/guide-de-bonnes-pratiques-numerique-responsable-version-1.pdf>

6.1. Etablir un premier diagnostic pour la mise en place d'une stratégie numérique responsable

La loi REEN vise cinq objectifs pour la **transformation du secteur du numérique** :

- Faire prendre conscience aux utilisateurs de l'impact environnemental du numérique
- Limiter le renouvellement des terminaux
- Faire émerger et développer des usages du numérique écologiquement vertueux
- Promouvoir des centres de données et des réseaux moins énergivores
- Promouvoir une stratégie numérique responsable dans les territoires

Les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants sont directement concernées par cette loi puisqu'elles doivent établir une stratégie de numérique responsable pour une mise en œuvre à partir de janvier 2025 (Article 35 - LOI n° 2021-1485).

Dans ce contexte réglementaire, la ville de Noisy-le-Grand a réalisé, entre avril et juin 2023, son **diagnostic numérique responsable**, prérequis nécessaire à la conception d'une stratégie adaptée. Afin de se doter d'indicateurs pertinents et d'une analyse externe, la ville a fait appel à la société Onepoint pour l'accompagner dans cette mission. En plus de la Direction des systèmes d'informations et du numérique, plusieurs services ont participé activement à cette étude : la Direction de la Ville Intelligente, la Commande Publique, les Ressources Humaines et la Qualité de Vie au Travail et les Archives Publiques pour le volet archivage numérique.

Le diagnostic a permis d'obtenir un état des lieux complet regroupant dix thématiques :

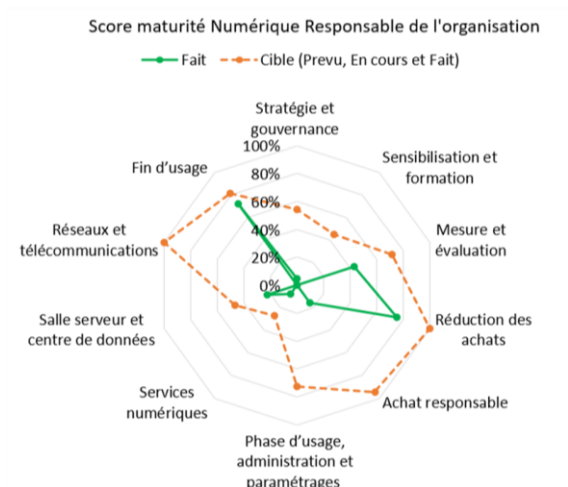
- Stratégie et Gouvernance
- Sensibilisation et Formation
- Mesure et Evaluation
- Gestion du parc
- Achats
- Administration et Paramétrages
- Services numériques
- Centres de données
- Réseaux Télécoms
- Fin de vie des équipements.

Parmi les critères qui ont été évalués, on retrouve : l'empreinte carbone des équipements et des usages du numérique, la conformité réglementaire de la Ville, le bilan des actions de sobriété numérique déjà mises en place (Agenda 21), la maturité des sujets de numérique responsable dans l'administration, une estimation de l'impact projeté de la transformation numérique de l'administration (Ville Intelligente, renouvellement du parc informatique...). Une cartographie des parties prenantes du territoire a été élaborée à cette occasion.

Les résultats les plus significatifs pour la Ville sont illustrés dans les graphiques ci-dessous (synthèse de maturité numérique responsable et empreinte environnementale du parc d'équipements).

Synthèse maturité numérique responsable

Basée sur les entretiens et l'outil OneDiag



Maturité par thématique de la plus mature à la moins mature par rapport aux actions déjà initiées dans la ville de Noisy-le-Grand :

- 1) Réduction des achats
- 2) Fin de vie
- 3) Mesure et évaluation
- 4) Salle serveur et centre de données
- 5) Achats responsables
- 6) Services numériques
- 7) Stratégie et gouvernance
- 8) Sensibilisation et formation
- 9) Phase d'usage, administration et paramétrages
- 10) Réseaux et télécommunications

Principaux points fort:

- Questionner le besoin réel d'un achat
- Allonger la durée de vie de ses équipements numériques

D'après le rapport 2021 WeNR, les organisations sont plus matures sur : la durée et fin de vie des équipements, la gestion des centres informatiques et l'optimisation des impressions;

Et moins matures sur : les services numériques et la gouvernance

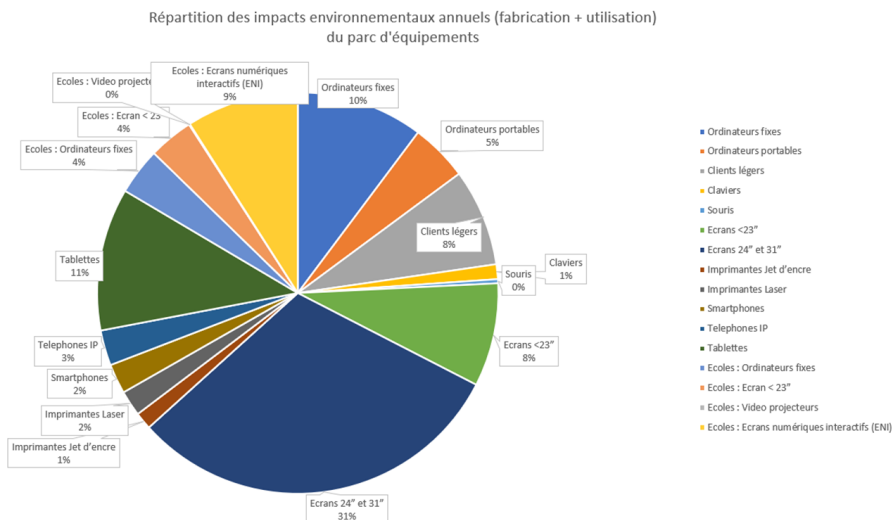
Source Rapport WeNR 2021 : <https://wenr.isit-europe.org/wp-content/uploads/2021/12/wenr2021-rapport-public.pdf>

Figure 23 : Synthèse maturité numérique responsable

Empreinte environnementale du parc d'équipements

Le parc d'équipements représente un total de **180,2 TCO2eq/an** d'impacts liés à la phase de **fabrication (90% des impacts)** des équipements et **21,6 TCO2eq/an d'impacts** liés à la phase d'utilisation (**10% des impacts**) des équipements.

La ville ayant 1220 écrans, ces derniers représentent une grande partie des impacts environnementaux du parc informatique.



L'empreinte environnementale du numérique interne de la Ville de Noisy-le-Grand est estimée en 2023 à un total d'environ 298,6 TCO2eq/an, soit 199 kgCO2eq/an/agent de la collectivité. D'après le rapport 2021 WeNR, l'empreinte carbone numérique d'un collaborateur européen représente 265 kgCO2eq/an.

Source Rapport WeNR 2021 : <https://wenr.isit-europe.org/wp-content/uploads/2021/12/wenr2021-rapport-public.pdf>

Figure 24 : Empreinte environnementale du parc d'équipements

Ce travail constitue la première étape pour l'élaboration de la stratégie numérique responsable de la ville de Noisy-le-Grand qui doit être adoptée en 2025. En 2024, ces données ont été prises en compte pour l'élaboration du BEGES de la ville.

6.2. Utiliser la transition numérique au service de la transition écologique

La Ville de Noisy-le-Grand déroule, depuis fin 2019, un projet de **ville intelligente**. La ville intelligente consiste en une démarche de **territoire connecté et durable** en lien avec une démarche d'**ouverture et de valorisation des données**. Elle adopte donc une perspective « *IT for Green* », c'est-à-dire l'utilisation des possibilités offertes par le numérique au service du développement durable. Le projet RECITAL, pour la transition énergétique des bâtiments communaux, en est une très bonne illustration.

La ville participe aussi à un projet expérimental pour accompagner et accélérer **l'adaptation au changement climatique** du secteur transport/logistique, **Seine ResilSPACE** financé par les Régions Normandie et Île-de-France et par l'ADEME. Ce projet réunit quatre partenaires en plus de la Ville de Noisy-le-Grand : RESALLIENCE by SIXENSE (bureau d'étude dédié à l'adaptation des projets, des villes, des territoires, des infrastructures et de leurs usages au changement climatique), PROMETHEE EARTH (entreprise spécialisée dans l'acquisition et le traitement de données du spatial), BKE (société qui travaille dans le domaine de la communication audiovisuelle) et l'Université de Rouen.

Seine ResilSPACE a pour objectif de :

- Anticiper les risques climatiques et améliorer les capacités organisationnelles pour assurer une continuité de services pendant et après une crise ;
- Calculer les dépenses d'exploitation et les dépenses d'investissement occasionnées par les aléas climatiques et améliorer la maintenance des infrastructures et la performance de l'offre logistique du territoire en contexte de risque climatique ;
- Assurer une meilleure protection des citoyens ;
- Évaluer la résilience des flux économiques de proximité, notamment en ce qui concerne la logistique du dernier kilomètre, ainsi que valoriser et optimiser leurs co-bénéfices environnementaux et climatiques.

En début d'année 2024, les équipes de RESALLIENCE ont livré une cartographie finalisée de la vulnérabilité climatique de la Ville à 2050. Cette cartographie prend la forme d'une plateforme comprenant 12 catégories d'exposition aux aléas climatiques. Cet outil sert à alimenter les plans de sécurité civile de la ville et les données sont capitalisées dans le SIG de la ville.

Les **arrêtés de voirie** ont fait l'objet d'une dématérialisation pour simplifier la procédure en interne et rendre plus efficace la communication à destination des habitants et des acteurs de la ville. Les travaux motivant ces arrêtés de voirie sont automatiquement indiqués dans les outils de suivi de la ville, lui permettant d'avoir une vision à jour (en temps réel) des travaux présents sur le territoire de la ville. De même, la gestion des **actes du conseil municipal** est en cours de dématérialisation.

Depuis 2019, la Ville a mis en place des **sondes tensiométriques** pour mesurer les **besoins d'arrosage des plantations arborées**. En effet, l'arrosage est l'un des facteurs clefs pour garantir la survie d'un jeune arbre. Les capteurs mesurent l'énergie déployée par les arbres pour extraire l'eau du sol, ce qui permet de connaître le niveau d'humidité du terrain et le besoin en arrosage approprié. En 2024, le projet est utilisé sur les nouvelles plantations.

En 2023, la Ville a lancé une **expérimentation sur la collecte des corbeilles** de l'espace public afin d'améliorer les circuits réalisés par les véhicules de collecte et de réduire ainsi les émissions de gaz à effet de serre. Des capteurs ont été installés sur deux types de corbeilles : huit capteurs sur des corbeilles vigipirate sur l'espace public et deux capteurs sur des Molok (conteneurs enterrés) sur des parcs et jardins. Si la phase d'expérimentation est concluante, ce sont 100 à 200 capteurs qui pourraient être déployés sur la commune. En 2024, ce projet s'est poursuivi pour mettre au point l'algorithme permettant la rationalisation des tournées de collecte des déchets des corbeilles de rue.

Renforcer le lien avec les administrés fait également partie des objectifs de la ville intelligente. C'est dans ce cadre qu'a été développée la plateforme « Mes idées pour Noisy », permettant de **consulter la population** sur différents projets, dont l'organisation du **budget participatif 2024**.

La stratégie **d'Open Data** de la Ville a permis l'ouverture de 37 jeux de données aux citoyens et l'amélioration de la transparence de la municipalité. En 2024, cet Open Data a été « éditorialisé » afin de garantir aux citoyens un meilleur accès aux données.

Dans l'objectif de d'approfondir la démarche « *IT for Green* », la commune a candidaté, à travers du groupement de communes représenté par l'EPT Grand Paris Grand Est, au Fonds européen « Investissements territoriaux intégrés ». En 2024, le projet de ville intelligente a été retenu par les Fonds FEDER et a obtenu une subvention de près d'un million d'euros. L'obtention des financements permet la réalisation de projets tels que :

- la création d'un jumeau numérique pour le quartier du Mont d'Est,
- le développement d'algorithme de réduction des déchets dans les cantines scolaires,
- l'acquisition de jeux de données supplémentaires pour l'*open data*,
- l'utilisation de l'intelligence artificielle pour prévoir l'évolution du nombre d'élèves dans les écoles de la ville.

6.3. Adosser une meilleure gestion des données à une stratégie d'archivage numérique

L'archivage électronique est un sujet nouveau, fortement lié à la transition numérique, impliquant des changements dans les pratiques métiers des archivistes, des services producteurs d'archives et des informaticiens. Le service Archives **mène des analyses et réflexions depuis 2022** afin de **construire une nouvelle offre de service** et **proposer une feuille de route** de l'archivage électronique alignée avec les autres programmes et politiques de la Ville et notamment à la **stratégie numérique responsable** pour laquelle il existe plusieurs leviers d'action.

L'archivage électronique constitue un enjeu environnemental. Il est **vertueux** en matière de réduction d'empreinte carbone dès lors que le **cycle de vie des documents et données est maîtrisé de bout en bout** (gestion de la production, de la circulation, des durées de conservation, des décisions de transfert, de conservation ou de destruction conformes au code du patrimoine). Il contribue à : limiter les flux de données, réduire le volume de données stockées, réduire les impacts liés à la messagerie, mettre en place une stratégie de gestion des données, éviter les coûts liés à la réitération de processus d'impression et de numérisation, entre autres.

Une **stratégie d'approche de « records management³ »**, au sens de la norme **ISO 15489**, est envisagée par le service Archives. Au travers d'une démarche *records management*, l'archivage électronique peut activer des **leviers favorables à la sobriété numérique** tels que :

- L'accompagnement au tri et au classement des documents bureautiques et boîtes mail (clean up day...)
- La mise en place de règles de gestion de l'information (plan de classement, nommage...)
- La sensibilisation aux bonnes pratiques
- La modélisation des processus d'archivage
- Le désencombrement, allègement des données des applications métier et boîtes de messagerie électronique (ressources machines...).
- L'identification des points de blocage à la dématérialisation complète (tels que la signature électronique ou l'usage de dossiers hybrides) pour supprimer le papier plus « mauvais » que le numérique pour la planète.
- Actions d'élimination en fonction des durées légales de conservation et sort final des documents et données.
- Optimiser le choix de la conservation du support papier ou numérique (réduire les dossiers hybrides après études des processus de travail).

L'archivage électronique passe *in fine* par une **politique d'archivage** intégrant des règles de bonnes pratiques de gestion des données numériques, par le choix de **solution d'archivage basées sur une réflexion de « sobriété numérique by design »**.

En 2024, après avoir réalisé en 2023 des entretiens auprès des agents sur les pratiques de gestion des documents et données numériques et sur les opinions des agents relatives à la sobriété numérique, la ville a analysé tous les process de tous les services afin d'identifier les domaines prioritaires pour l'acquisition des outils d'archivages électroniques à mettre en œuvre. Ces outils seront acquis en 2025

6.4. Former et informer les agents de la collectivité au bon usage de la donnée

Si les données permettent d'améliorer l'efficacité des politiques publiques et le lien aux usagers, elles ne peuvent s'affranchir d'éléments éthiques, sur le principe de « la bonne donnée au bon endroit ». La ville est soumise au règlement général sur la **protection des données personnelles** pour tout ce qu'elle collecte. L'objectif de ce règlement est de renforcer les droits des personnes et responsabiliser les acteurs traitant ces données. Un effort de mise en conformité des services de l'administration avec le RGPD a été déployé par le Data Protection Officer.

De même, la direction des services d'informations et du numérique a conçu un programme de **cybersécurité** en coordination avec l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) et porté par un responsable en interne. Ce programme inclut la sensibilisation des agents et des élus de la Ville, grâce notamment à des campagnes de faux-phishing ayant vocation à transmettre les bons gestes en cybersécurité.

³ **Records management (ou gestion des documents d'activité)** : champ de l'organisation et de la gestion en charge d'un contrôle efficace et systématique de la création, de la réception, de la conservation, de l'utilisation et du sort final des documents d'activité, y compris des processus de capture et de préservation de la preuve et de l'information liées aux activités et aux opérations sous la forme de documents d'activité.

La notion même de donnée est parfois complexe à appréhender selon les missions de chacun des services, c'est pourquoi la stratégie ville intelligente s'est accompagnée de démarches **d'acculturation** dès 2022.

En 2022, prolongement, un **comité interne de la donnée** a été créé, composé de la direction des Systèmes d'informations et du numérique, de la direction de la Ville intelligente, du service Archives et du service Système d'informations géographiques. Ce comité a pour vocation d'animer les projets liés à la donnée, de favoriser sa compréhension et son bon usage. Cette impulsion a donné lieu à un réseau interne de **30 ambassadeurs de la donnée en 2024 (contre 24 en 2023)**, sur la base du volontariat, dont la mission est de véhiculer les bonnes pratiques au sein de leur service respectif. Ce groupe se réunit tous les deux mois pour des ateliers de sensibilisation et de travail.

6.5. Gérer sobrement le parc informatique de la Ville, un engagement depuis 2012

Dès 2012, au moment du lancement de la démarche d'Agenda 21, la Direction des Systèmes d'Informations et du Numérique a mis en œuvre les premières actions en matière de **gestion durable et de proximité du cycle de vie du matériel informatique**. Cela s'est d'abord incarné dans le recours à des postes informatiques moins consommateurs, notamment le déploiement de clients légers, qui permettent de consommer 10 fois moins d'énergie qu'une installation classique à durée d'utilisation égale. De même, en 2020, lors de la généralisation du télétravail, la municipalité a opté pour des Chromebook, 3 à 10 fois moins énergivores qu'un autre ordinateur portable. Un renouvellement des postes informatiques aura lieu entre 2024 et 2026 prenant en compte le diagnostic de 2023 pour prioriser une « **sobriété numérique by design** », afin de couvrir au mieux le cycle de vie des appareils (achat, logistique, déploiement, recyclage et reconditionnement).

Après une stratégie de mutualisation et d'optimisation appliquée aux **copieurs**, il est question de leur **durée de vie**. Le parc actuel est en cours de renouvellement, non sans une extension de deux ans du contrat de location-maintenance passé en 2017, soit 6 ans au lieu de 4 ans. Le nouveau contrat avec la société Konica est d'ores et déjà établi sur 5 ans.

Fin 2022, la Ville a migré 120 serveurs vers le **Datacenter de VONUM** hébergé à Lognes. Cette migration permet tout d'abord d'assurer une **continuité de service** en cas de coupure électrique sur la commune. De plus, le Datacenter de Lognes est un lieu de **mutualisation** où sont hébergés les serveurs d'autres collectivités (Région IDF, Ars, Universités...), ce qui permet de diminuer les coûts énergétiques.